



## Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

### 4357<sup>e</sup> séance

Lundi 20 août 2001, à 15 heures

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Valdivieso . . . . .	(Colombie)
<i>Membres :</i>	Bangladesh . . . . .	M. Ahsan
	Chine . . . . .	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cunningham
	Fédération de Russie . . . . .	M. Gatilov
	France . . . . .	M. Doutriaux
	Irlande . . . . .	M. Corr
	Jamaïque . . . . .	M. Ward
	Mali . . . . .	M. Issouf Oumar Maiga
	Maurice . . . . .	M. Koonjul
	Norvège . . . . .	M. Strømme
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Eldon
	Singapour . . . . .	Mme Lee
	Tunisie . . . . .	M. Jerandi
	Ukraine . . . . .	M. Kulyk

### Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 15 août 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants du Mali et du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/797)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



*La séance est reprise à 15 h 15.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Cuba, de Chypre, du Liban et de la Namibie, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Rodríguez Parilla (Cuba), M. Kasoulides (Chypre), M. Tadmoury (Liban) et M. Andjaba (Namibie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, datée du 20 août 2001, qui contient le texte suivant :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil d'inviter M. Ali A. Abbas, Observateur permanent adjoint de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la séance du Conseil de sécurité qui se tiendra le lundi 20 août 2001 pour examiner la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. »

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2001/801.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Abbas.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Goussous** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente réunion d'urgence à la demande des États membres de l'Organisation de la Conférence

islamique. Je tiens également à vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je suis profondément convaincu que, grâce à votre expérience et à vos compétences, les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

Je voudrais également remercier votre prédécesseur, S. E. M. Wang Yingfan, d'avoir dirigé les travaux du Conseil avec un tel brio le mois dernier.

Mon pays, la Jordanie, apprécie grandement les efforts méritoires déployés par le Secrétaire général, Kofi Annan. Nous le remercions de sa conduite avisée des affaires de l'Organisation et nous le remercions de toujours s'efforcer de mettre en oeuvre les buts et principes des Nations Unies. Nous le remercions de ses efforts inlassables au service de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation est extrêmement préoccupée par les événements graves qui se produisent dans les territoires palestiniens occupés, à la suite des actes continus d'agression commis par Israël contre le peuple palestinien. Ces actes constituent maintenant une menace très sérieuse. Ma délégation condamne la campagne militaire croissante d'Israël contre le peuple palestinien, le recours par ce pays aux châtiments collectifs contre les Palestiniens et son utilisation d'avions de combat et de chars pour détruire des institutions et des villages palestiniens. Ces actes ont fait un grand nombre de victimes parmi les civils innocents. La politique d'assassinats en cours, la destruction de maisons et le siège sécuritaire et économique de villes et villages palestiniens sont des violations flagrantes des accords internationaux et des lois et des normes internationales pertinentes.

Nous condamnons une fois encore la politique israélienne et l'invasion et l'occupation par Israël des zones qui sont totalement sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Les deux parties s'étaient mises d'accord pour examiner la question de Jérusalem durant les négociations sur le statut final. L'occupation de maisons constitue une violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 252 (1968), 267 (1969) et 672 (1990) qui déclarent l'occupation et l'annexion de Jérusalem par Israël nulles et non avenues.

La Jordanie croit fermement que la politique adoptée par le Gouvernement israélien ne peut assurer

la sécurité au peuple israélien. Bien au contraire, cette politique entraînera plus de violence et fera davantage de victimes. Plutôt que de mener à la paix et la sécurité régionales, elle menacera l'avenir du processus de paix. L'attentat regrettable qui a eu lieu récemment à Jérusalem et qui a fait un grand nombre de victimes, dont des civils, prouve que les mesures de sécurité, quel que soit leur degré de fermeté, ne peuvent dissuader les groupes extrémistes de mener à bien leurs actes d'agression. Par conséquent, la seule façon d'assurer la sécurité est d'affronter les difficultés du processus de paix et de reprendre les négociations entre les parties palestinienne et israélienne.

Nous sommes tout à fait conscients du fait que l'option militaire n'est pas une solution à la crise et que traiter cette crise uniquement d'un point de vue sécuritaire ne la résoudra pas et ne fera qu'augmenter la violence. Cela pourrait embraser toute la région. La Jordanie croit donc qu'une solution politique est le seul moyen de résoudre cette crise.

Dans ce contexte, nous demandons au Gouvernement israélien de répondre favorablement aux efforts internationaux visant à mettre un terme aux actes d'agression et au siège contre les Palestiniens. Nous encourageons le Gouvernement israélien à revenir à la table des négociations, conformément aux accords sur lesquels s'était fondé le processus de paix.

Nous estimons que le rapport de la Commission d'établissement des faits, dite Commission Mitchell, et les recommandations qui y figurent constituent un moyen de résoudre cette crise, de rétablir la confiance entre les deux parties par le biais de la mise en oeuvre de tous les engagements pris et en reprenant les négociations là où elles s'étaient arrêtées. L'objectif est ici d'atteindre un accord final, de mettre un terme à l'occupation, de restaurer les droits et de permettre à tous de vivre dans la paix et la sécurité conformément aux résolutions internationales sur lesquelles s'était fondé le processus de paix.

Ma délégation réitère une fois encore son appel au Conseil de sécurité pour qu'il assume ses responsabilités conformément à la Charte en envoyant des observateurs internationaux dans les territoires palestiniens occupés, conformément à la déclaration du sommet du G-8 à Gènes et aux recommandations du rapport de la Commission Mitchell. Ceci assurera la protection du peuple palestinien, conformément à la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la

protection des personnes civiles en temps de guerre et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous demandons également au Conseil de sécurité d'exhorter Israël à appliquer les résolutions internationales, surtout les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) sur lesquelles s'est fondé le processus de paix. Israël doit aussi être prié de reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à créer son propre État indépendant, avec Jérusalem pour capitale.

Pour conclure, ma délégation réaffirme la solidarité de notre roi, notre gouvernement et notre peuple avec le peuple palestinien. Notre but ultime est de permettre au peuple palestinien de jouir de ses droits légitimes et de voir toutes ses demandes légitimes satisfaites pour créer un État indépendant sur l'ensemble de son territoire national avec Al Qods Al Charif pour capitale.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Erwa** (Soudan) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir, au nom du Groupe des États arabes que le Soudan a l'honneur de présider ce mois-ci, de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. J'aimerais une fois encore transmettre mes félicitations à la délégation chinoise pour la manière remarquable dont elle a présidé aux travaux du Conseil le mois dernier.

Quelques mois à peine se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité s'est réuni pour la dernière fois pour examiner la situation dans les territoires palestiniens occupés. Depuis lors, la situation a empiré d'une manière très inquiétante. Nous avons espéré que la communauté internationale, représentée au Conseil de sécurité, aurait pu arrêter le meurtre organisé des Palestiniens par Israël en fournissant une protection urgente et internationale contre les crimes de guerre commis contre des civils dans le cadre d'une politique israélienne officielle. Cependant, le Conseil de sécurité est resté impassible tandis que les écrans de télévision du monde entier nous ont montré le spectacle d'une puissance occupante persistant à utiliser la force militaire et commettant des actes systématiques d'assassinat contre des innocents, des civils sans défense.

Les Israéliens ont accentué l'isolement des villes et villages palestiniens en les assiégeant au moyen de chars et d'équipements de guerre lourds. La puissance occupante a utilisé l'aviation de combat contre le peuple palestinien sans défense. Dans une bataille inégale, elle a détruit ses institutions et ses infrastructures, de même que les locaux de l'Autorité palestinienne. La dernière manifestation de l'agression israélienne et de sa force brutale a été l'occupation de la Maison d'Orient, en violation de tous les accords signés et les engagements pris antérieurement.

Le Conseil de sécurité n'a pas réussi dans le passé à adopter un projet de résolution qui puisse protéger le peuple palestinien contre l'agression quotidienne à laquelle il est soumis, et il n'a pas non plus réussi à empêcher que la situation ne continue de se détériorer dans la région, comme le prévoient ses responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce Conseil est investi d'une responsabilité particulière, qui est de dissuader Israël dont l'agression a dépassé toutes les limites possibles. Israël s'est donné le droit de défier les résolutions de la communauté internationale et du Conseil de sécurité et les règles du droit international, en particulier le droit humanitaire et la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Par conséquent, l'Organisation des Nations Unies fait maintenant face à une responsabilité et à un défi majeurs, en particulier ce Conseil qui doit se montrer à la mesure des responsabilités dont il est investi. Il doit adopter des mesures immédiates et urgentes afin de mettre fin à cette violence qui prend pour cible des civils palestiniens innocents et sans défense et leur fournir la protection nécessaire.

Si le Conseil devait faillir à son devoir – le devoir qui lui incombe d'assurer la protection des civils innocents en Palestine contre les mesures arbitraires prises quotidiennement par Israël, il aura failli au devoir que lui confère la Charte. Il est grand temps qu'Israël comprenne que la violence ne saurait lui apporter la sécurité désirée. Cette sécurité et la paix ne pourront être obtenues tant que se poursuivra cette politique expansionniste, une politique qui repose sur la répression, l'agression et la judaïsation de Jérusalem.

La seule voie qui mène à la paix au Moyen-Orient passe nécessairement par une cessation de l'occupation israélienne et un engagement ferme par Israël de mettre

en œuvre les résolutions de la communauté internationale et du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), afin de permettre au peuple palestinien d'établir son État indépendant, avec Jérusalem pour capitale.

L'obstination d'Israël à mener cette campagne sanglante contre le peuple palestinien fera exploser la situation dans la région tout entière, ce qui aura des conséquences imprévisibles qui pourraient bien menacer la paix et la sécurité internationales ainsi que les intérêts de toutes les parties de la région. C'est pourquoi le Groupe arabe demande au Conseil de sécurité d'agir rapidement et d'urgence pour protéger le peuple palestinien. Il n'est plus possible d'attendre que la situation se détériore davantage. Les États arabes veulent manifester leur soutien sans faille au peuple palestinien en butte aux actions arbitraires perpétrées quotidiennement par les forces d'occupation. Nous saluons le combat légitime du peuple palestinien qui lutte pour réaliser son droit à l'autodétermination – un droit légitime reconnu par le droit international, la Charte des Nations Unies et la Déclaration des droits de l'homme. Le peuple palestinien n'est pas seul dans sa lutte contre la politique israélienne. La nation arabe toute entière se tient à ses côtés.

Pour terminer, les États arabes demandent au Conseil de sécurité et aux États qui parrainent le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi qu'à l'Union européenne, d'agir aussi rapidement que possible afin d'empêcher que la situation ne continue de dégénérer dans la région par suite de la politique israélienne d'agression. Il faut contraindre Israël à respecter le droit international, la communauté internationale et les résolutions de ce Conseil et à arrêter ses agressions quotidiennes contre le peuple palestinien.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Soudan de son intervention et de ses aimables paroles à mon égard.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Shobokshi** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir assumé la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je suis persuadé que, grâce à votre expérience et à votre sagesse notoires, vous conduirez les travaux du Conseil aux résultats que nous espérons

tous. Permettez-moi également d'exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Chine, pour la façon excellente dont il a dirigé le Conseil le mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit une fois de plus pour examiner la situation dangereuse qui ne cesse de se détériorer dans les territoires occupés. Cela fait suite à la campagne militaire sanglante et injuste que les forces militaires israéliennes continuent de mener contre le peuple palestinien dans les territoires occupés, y compris Jérusalem; une campagne qui répand la terreur et la peur parmi la population sans défense et qui accroît la souffrance et l'agonie du peuple palestinien qui subit les expéditions punitives et inhumaines et les violations de ses droits humains. Au cours des derniers mois, des centaines de personnes ont été tuées, des milliers ont été blessées, des propriétés ont été saccagées, des infrastructures ont été détruites, des fermes ont été rasées et l'économie palestinienne a été compromise pour soumettre les Palestiniens.

On aurait pu sauver la population qui a été victime de l'occupation israélienne. On aurait pu sauver ceux qui ont été tués ou blessés par l'agression israélienne. On aurait pu mettre fin aux destructions et aux violations des droits de l'homme. On aurait pu faire cesser la violence et apaiser la situation si le Conseil de sécurité avait assumé ses responsabilités et avait assuré le maintien de la paix et de la sécurité, qui relève de sa responsabilité principale et est réellement la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies.

Un pays qui assassine un peuple, usurpe les terres, persécute des enfants, harcèle des personnes âgées, rejettent les valeurs et violent les droits humains est un État qui prône et pratique le terrorisme. Pourtant, le Conseil de sécurité assiste au déroulement des faits sans pouvoir intervenir au lieu de faire face à l'agression tandis que d'autres dans la communauté internationale invoquent des motifs absurdes pour justifier l'agression israélienne. Les principes de légitimité internationale sont ignorés. Les droits de l'homme sont déniés et le droit à l'autodétermination ainsi que toutes les normes et les lois y afférentes sont balayés sous le tapis.

Le fait que le Conseil de sécurité n'ait pas pris les mesures efficaces requises pour mettre fin aux violations commises par Israël et aux efforts déployés de ce dernier pour affamer et exiler le peuple

palestinien, et pour le priver de ses droits légitimes, a renforcé la détermination d'Israël de poursuivre sa politique de terrorisme contre ce peuple. Le peuple palestinien estime donc qu'Israël est le seul pays qui, avec une audace incroyable et plutôt étrange, admet au mépris des droits de l'homme, des principes moraux et de l'opinion publique internationale qu'il a pour politique officielle de procéder à des enlèvements et des assassinats, de détruire l'Autorité palestinienne, d'éliminer ses dirigeants et de démolir des maisons.

Il est vraiment regrettable que le Conseil de sécurité continue d'avoir une attitude de spectateur alors que les forces d'occupation israéliennes continuent de se livrer à des actes d'agression quotidiens, de violer les droits de l'homme et de commettre des crimes contre le peuple palestinien désarmé. Le Conseil ne voit-il pas que les politiques et les pratiques israéliennes exigent l'application du droit international? Ne voit-il pas que la violation des droits des Palestiniens nécessite une intervention humanitaire et un appel à l'application de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre? Le Conseil ne voit-il pas dans les massacres et le nombre croissant de démolitions une raison d'intervenir pour préserver la paix et la sécurité? Les bombardements aériens, les pilonnages, les démolitions et les incendies dont sont responsables les forces d'occupation israéliennes ne donnent-ils pas au Conseil raison d'être préoccupé et donc, d'intervenir?

La gravité de la situation que connaît cette région exige que le Conseil de sécurité cesse d'être neutre et prenne des mesures susceptibles de mettre un terme aux pratiques israéliennes à l'égard des Palestiniens. Il est inacceptable et irrationnel que l'on puisse être neutre à l'égard de l'agresseur et de l'agressé. Comment peut-on être neutre vis-à-vis d'un meurtrier et de sa victime, de l'occupant et de ceux qui défendent leurs droits et exigent leur indépendance?

La persistance de l'agression d'Israël contre les Palestiniens et leur territoire est effectivement due au fait que la communauté internationale refuse d'intervenir? Elle est le fruit de l'incapacité du Conseil de prendre des mesures efficaces pour mettre fin aux pratiques et aux actes inhumains commis par les forces d'occupation israéliennes? Cette incapacité a permis à Israël de tenter de modifier l'équilibre des forces dans la région et de créer une nouvelle réalité coloniale sur le terrain avant de reprendre les négociations sur un règlement définitif. Israël s'est rendu compte que le

moment choisi pour un règlement définitif ne lui convenait pas et que la voie de la paix ne lui permettrait pas de réaliser ses visées expansionnistes.

La politique de meurtres et d'assassinats menée par Israël confirme le caractère terroriste du Gouvernement israélien actuel. Elle prouve aussi qu'Israël n'a aucun respect pour les vies humaines et les droits de l'homme et qu'il enfreint le droit international et le droit humanitaire international. Ceux qui commettent des crimes de cette nature doivent en être tenus responsables. Ils doivent être jugés pour les crimes qu'ils ont commis contre l'humanité, sinon ils en commettront d'autres.

L'occupation de la Maison d'Orient est une violation flagrante des Accords d'Oslo en vertu desquels Israël s'était engagé à ne jamais attaquer les institutions palestiniennes à Jérusalem-Est. En outre, des mesures israéliennes excessives reposant sur une politique brutale auront des effets extrêmement négatifs et destructeurs. Elles ne mèneront ni à la paix ni à la sécurité et ne feront que conduire au chaos et à la destruction.

Le Royaume d'Arabie saoudite condamne ces actes arbitraires et inhumains et tient Israël pour responsable des conséquences de ses actions et de ses politiques. Il condamne énergiquement la grave escalade de la violence que le peuple palestinien subit de la part des forces israéliennes agressives. Nous condamnons également les raids aériens contre les habitations civiles à l'aide de toutes sortes d'armes, ainsi que l'assassinat de Palestiniens. Toutes ces pratiques inhumaines sont contraires à un comportement civilisé. Elles constituent une violation de tous les instruments internationaux pertinents visant l'instauration de la paix.

Compte tenu de tous ces faits, le Royaume d'Arabie saoudite demande à tous les pays pacifiques de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin à l'agression et aux violations contre le peuple palestinien. Cela favoriserait la paix, la sécurité et la justice et permettrait d'éviter la pratique de deux poids, deux mesures. Nous attendons avec intérêt que le Conseil assume ses responsabilités internationales et son rôle, et qu'il s'oppose fermement à cette agression inhumaine d'Israël et à sa politique de mépris pour tous les traités et accords internationaux.

Il est clair que la violence actuelle dans les territoires palestiniens occupés est due au désespoir et

à la frustration résultant de décennies d'occupation et de pratiques inhumaines de la puissance occupante, principalement la construction et l'expansion des colonies de peuplement israéliennes, le manque de volonté de la part d'Israël de s'acquitter de ses engagements et sa tendance à repousser la mise en oeuvre des accords conclus ou à s'y dérober. Il apparaît très clairement au Conseil de sécurité et à l'ensemble de la communauté internationale qu'Israël se livre à des actes de génocide contre le peuple palestinien et qu'il a pour objectif d'anéantir tous les espoirs des Palestiniens. Bien qu'on ne puisse pas quantifier un génocide, celui-ci n'en transparaît pas moins clairement dans les assassinats et les actes de destructions commis par Israël. Il apparaît aussi clairement qu'Israël cherche à asservir le peuple palestinien et à le priver de ses droits légitimes à une vie décente.

Les politiques de châtement collectif – le bouclage des routes, les barrages, les confiscations de terres, les restrictions à la circulation des Palestiniens que l'on prive d'emplois et que l'on affame – et les conséquences de ces politiques sur l'économie palestinienne, ainsi que le nombre croissant d'actes de terrorisme et d'assassinats perpétrés par les autorités israéliennes, soulignent le caractère international du problème et, donc, la responsabilité du Conseil de sécurité en la matière. Le Conseil a une responsabilité morale, politique et juridique à l'égard du peuple palestinien qui cherche à exercer ses droits inaliénables. Il incombe au Conseil de sécurité de continuer d'assumer ses responsabilités vis-à-vis du peuple palestinien jusqu'au moment où l'on trouvera une solution satisfaisante, qui soit conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au droit international et jusqu'à ce que les droits des Palestiniens soient pleinement réalisés.

Le Conseil de sécurité a, depuis longtemps, jeté les bases nécessaires pour résoudre la question palestinienne, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Si le Conseil renonce à l'examen du problème palestinien et s'en remet aux deux parties avec l'assistance de médiateurs et des principes de Madrid afin de faire avancer le processus de paix et aboutir à un règlement final, le Conseil devra, suite à la détérioration de la situation, intervenir plus tard pour instaurer la paix et la sécurité dans les territoires palestiniens occupés. Or, parmi les

responsabilités du Conseil, figurent la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Le processus de paix a connu des difficultés et rencontré des défis par le passé. Néanmoins, l'impasse actuelle à laquelle il doit faire face et la grave détérioration de la situation qui en résulte pourraient entraîner des conséquences internationales extrêmement sérieuses et graves. Ceci devrait obliger le Conseil de sécurité à revoir la question en profondeur et à rechercher l'assistance des parties afin de régler le problème ainsi qu'à envoyer une mission d'observateurs, qui contribuerait à une désescalade de la situation, à une cessation des hostilités et à une reprise du dialogue et des négociations.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite de ses aimables paroles à mon égard. Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de Djibouti. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Olhaye** (Djibouti) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite vous féliciter chaleureusement d'avoir assumé la présidence du Conseil ce mois-ci, où vous avez déjà manifesté votre finesse diplomatique et votre perspicacité politique. Permettez-moi aussi d'exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Wang Yingfan de la Chine, pour la façon efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Sur une toile de fond de promesses toujours rompues, de manquements aux accords préalables, ainsi qu'à une litanie d'assurances non honorées, la situation au Moyen-Orient exige une intervention urgente alors qu'elle s'avance vers une conflagration où aussi bien les Palestiniens que les Israéliens manifestent une détermination croissante à faire les sacrifices nécessaires afin de rompre la volonté de leur adversaire. Toutes les formes de contact ont cessé, et les relations entre les Palestiniens et Israël, la puissance d'occupation, n'existent pratiquement plus. S'il y a contact, il se fait par le truchement d'un canon. Quel effroyable scénario et quel changement par rapport aux manifestations de joie, aux poignées de main chaleureuses et aux grands espoirs découlant de la Déclaration de principe d'Oslo de 1993, et aux très nombreuses négociations qui ont suivi, même si elles ont été prolongées et se sont avérées moins fructueuses qu'elles n'auraient pu l'être.

Ce que nous voyons aujourd'hui, c'est une guerre d'usure, qui pourrait se transformer en un conflit régional à moins qu'il n'y ait une intervention immédiate de la part de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité ne peut continuer de rester dans les coulisses. L'agression brutale et continue perpétrée par Israël – qui pénètre et se livre à des attaques dans des zones contrôlées par les Palestiniens, en violation flagrante des accords réalisés; qui cible et détruit des quartiers généraux de la police, des postes de police, des installations du gouvernement et des infrastructures; et qui occupe le symbole même de la nation palestinienne – tout cela nous montre la détermination de la puissance d'occupation de paralyser les institutions palestiniennes ainsi que leur Autorité afin de créer un vide sécuritaire.

L'insistance de la part d'Israël à obtenir un cessez-le-feu de la part des Palestiniens tout en n'offrant rien en retour – que ce soit tangible ou intangible – tourne en dérision son désir en matière de sécurité et de paix. La manifestation écrasante, éhontée de pouvoir de la part d'Israël ne fait que mettre en exergue la disparité flagrante des forces en présence. D'un côté, nous avons une puissance nucléaire disposant des dernières techniques de pointe en matière de puissance aérienne, de missiles, de chars, d'une marine superbe et de services de renseignements sophistiqués. D'un autre côté, nous avons de jeunes lanceurs de pierres et des armes munis d'armes rudimentaires – ne disposant pas de blindés, d'artillerie, de marine ou de défense aérienne.

De toute évidence, cette campagne militaire à grande échelle menée par Israël cherche à assujettir les Palestiniens et les obliger à accepter des conditions impossibles ou bien à faire face à un siège prolongé, à des expulsions ou même à l'anéantissement de l'Autorité palestinienne. Tout est possible dans le climat actuel. Ce type de politique, au mieux, va à l'encontre des objectifs recherchés, et, au pire, est simplement dévoyé, nourrissant des sentiments de méfiance, de haine, de désespoir et de colère.

En se reposant uniquement sur des mesures de répression – brutalité, punitions collectives, assassinats, démolitions et déni, y compris des exigences non réalistes – Israël ne peut se pourvoir d'une plus grande sécurité. Israël a le droit à la sécurité et le droit de vivre en paix. Malheureusement, Israël s'est enfermé dans un cercle vicieux de violence, qui

ne laisse aucune place à la diplomatie. Il s'agit d'une bévue politique grave qui exige une réflexion sérieuse.

Les effets économiques du blocus israélien, qui dure déjà depuis près d'un an, et qui sont imposés sur la rive occidentale occupée et dans la bande de Gaza, sont alarmants, avec un chômage croissant et des revenus à la baisse, tandis que les populations concernées doivent faire face à ce qui représente peut-être le régime de restrictions le plus sévère à la liberté de mouvement imposé à la population palestinienne et aux territoires depuis 1967, conformément à une étude que vient de faire paraître l'Organisation des Nations Unies. Les restrictions à la liberté de mouvement dans les zones palestiniennes et entre les villes et les villages ont de très graves conséquences pour toutes les activités d'ordre économique et pour les moyens de subsistance de la population.

L'idée autoprofessée qu'Israël est la seule démocratie du Moyen-Orient devient en conséquence très rapidement un mythe. Car il est inconcevable qu'une nation qui affirme respecter les valeurs et les normes universelles poursuive une politique cruelle et discriminatoire à l'encontre des Palestiniens, réglementant les notions de démocratie et de droits de l'homme, lorsqu'il s'agit des Palestiniens, comme une option et non un droit inaliénable, tel que nous les connaissons. Par conséquent, l'absence de toute base juridique ou morale à la colonisation continue du peuple palestinien à notre époque, associée à la croissance phénoménale des colonies de peuplement illégales, place Israël en dehors des normes démocratiques et morales dont il se réclame et qui sont au coeur de sa fondation et de son existence continues. Israël ne peut pas avoir une série de principes démocratiques et de normes relatives aux droits de l'homme pour ses propres citoyens alors qu'elle n'en prévoit aucun pour le peuple palestinien vivant dans les territoires occupés. C'est une farce, c'est le moins que l'on puisse dire.

Nous condamnons tous les actes de violence et tous les massacres qui visent des populations civiles innocentes des deux côtés. Comme nous le savons tous, notre attention se porte sur la situation qui ne cesse de s'aggraver et que nous voyons dans les rapports quotidiens. Nous avons tendance à nous concentrer sur les événements troublants du moment, oubliant souvent qu'il s'agit simplement d'un effet secondaire de plus, d'un problème pernicieux et beaucoup plus vaste, à savoir, le problème d'une occupation étrangère – peut-

être l'une des occupations les plus longues, sinon la plus longue, d'un peuple dans l'histoire moderne.

L'occupation de 34 ans du territoire palestinien par Israël est condamnée depuis longtemps par la communauté internationale et par le Conseil de sécurité comme illégale et comme un sérieux obstacle à une paix globale, juste et durable. Au mépris total des demandes réitérées de la communauté internationale, toutefois, Israël a vigoureusement et largement poursuivi sa politique de construction de colonies d'implantation illégales dans tous les territoires occupés, qui sont aujourd'hui parsemés de colonies juives. Le territoire a été balkanisé en une soixantaine de « bantoustans » totalement encerclés par Israël, séparés, sans contiguïté territoriale, sans frontières et sans espace aérien. Pour aller d'un bantoustan à l'autre, il faut passer par des points de contrôle israéliens. La question est de savoir si Israël envisagera jamais de démanteler et d'abandonner l'implantation illégale afin d'ouvrir la voie à une paix durable avec les Palestiniens?

Comme on pouvait s'y attendre, le Premier Ministre actuel d'Israël, dans un entretien accordé en avril dernier, a exclu toute possibilité d'élimination des colonies juives, prétendant qu'elles offraient « une profondeur stratégique essentielle à la protection de l'existence d'Israël ». Et, dans un autre entretien accordé le même mois, il s'est dit « disposé à accepter la création d'un État palestinien sur 42 % de la Cisjordanie ».

Étant donné cette sombre perspective, à quoi il faut ajouter l'échec du processus de paix et le siège qui rend la vie intolérable, les troubles actuels sur une grande partie du territoire ne sont pas une surprise. Le temps est à l'escalade de la colère et de l'amertume. Plus Israël a recours à une puissance excessive de répression, de destruction et d'incursion, plus radicale se fait la réaction palestinienne. Dans ces conditions, aucune fin immédiate n'est en vue. Et il n'y a pas d'autre option que la destruction mutuelle garantie.

Face à une situation aussi explosive, le Conseil doit prendre les devants et, conformément à son mandat au titre de la Charte et aux résolutions pertinentes, il doit prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour faire baisser la violence, qui a déjà fait des centaines de morts et des milliers de blessés et provoqué des dégâts insensés. Les mesures immédiates considérées comme urgentes consistent à : demander la

cessation immédiate des hostilités, y compris des provocations, des assassinats et des destructions, ainsi que la levée du siège; exiger d'Israël qu'il rende la Maison d'Orient et les autres bureaux palestiniens à Jérusalem et alentour; demander instamment la reprise urgente des pourparlers de paix; approuver un mécanisme de surveillance chargé de superviser la mise en oeuvre des propositions du rapport Mitchell; et exiger d'Israël qu'il allège les pressions économiques infligées au peuple palestinien, notamment en rendant les centaines de millions de dollars de recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne.

Enfin, le Conseil est appelé à respecter et exercer ses responsabilités au titre de la Charte en mettant fin à l'occupation qui est à l'origine des souffrances et des désordres persistants. Il doit également s'engager à rétablir la dignité, le respect et la souveraineté du peuple palestinien. Comme tous les autres peuples partout dans le monde, les Palestiniens ont le droit de vivre dans la paix et dans la sécurité.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de Djibouti des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Maitland** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Au nom du Mouvement des pays non alignés, je tiens à vous exprimer notre sincère gratitude pour la convocation de cet important débat du Conseil de sécurité. La situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, s'est dégradée si spectaculairement depuis le dernier débat public sur la question qu'il est devenu indispensable que le Conseil, en sa qualité de garant de la paix et de la sécurité internationales, repense les efforts qu'il déploie pour ramener la paix dans cette région.

L'occupation de la Maison d'Orient et des autres symboles de l'identité nationale palestinienne représente une violation flagrante des engagements formels pris par Israël dans le cadre du processus d'Oslo. La garantie donnée par Israël de respecter l'inviolabilité des institutions officielles palestiniennes constituait l'une des pierres angulaires du processus de paix subséquent. Les mesures de provocation récentes

d'Israël menacent les fondements mêmes sur lesquels les parties ont poursuivi leurs efforts de paix ces huit dernières années.

Le Mouvement des pays non alignés affirme encore une fois que la question de Palestine reste la responsabilité permanente des Nations Unies jusqu'à ce qu'elle soit effectivement réglée sous tous ses aspects. Il est du devoir du Conseil de sécurité de veiller à ce que le drapeau palestinien flotte de nouveau sur Jérusalem-Est.

Le Mouvement des pays non alignés a attiré à maintes reprises l'attention du Conseil sur le niveau dangereusement élevé de rancœur et de violence fomenté par les mesures israéliennes de bouclage, de blocus et de restriction de la circulation des personnes, des biens et des ressources. Les civils palestiniens continuent de se voir empêchés d'atteindre leurs lieux de travail ou de culte et la situation humanitaire continue de se détériorer parce que les approvisionnements essentiels et le financement des services de base ne sont pas faits. Comme les membres du Conseil le savent pertinemment, la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, adoptée le 12 août 1949, interdit expressément la punition collective d'une population civile.

Le Mouvement des pays non alignés réitère une fois encore son appel à Israël afin qu'il respecte le droit humanitaire international et mette fin à ses actes d'agression militaire à l'encontre de la population civile de Palestine. La résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité demande à Israël de respecter scrupuleusement ses obligations juridiques au titre de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. La situation actuelle nécessite la reconvoque de la Conférence des Hautes Parties contractantes sur les mesures d'exécution de la Convention dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, comme l'a demandé la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

Le Mouvement des pays non alignés affirme depuis longtemps que la question de la Palestine est au coeur du conflit au Moyen-Orient. La réalisation du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à un État indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale est indispensable à la réalisation d'une paix globale et durable au Moyen-

Orient. Le principe de l'échange de la terre contre la paix, énoncé dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, reste tout aussi valable aujourd'hui.

Le Mouvement estime que la négociation pacifique est le seul moyen d'assurer une paix, une sécurité et une stabilité durables dans la région. Nous exhortons les parties à prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la cessation des hostilités, rétablir le calme et adopter des mesures de rétablissement de la confiance mutuelle.

Le cadre de la reprise des négociations entre Israël et la Palestine existe déjà sous la forme des propositions égypto-jordaniennes, des recommandations du rapport Mitchell et des accords concernant un cessez-le-feu facilités par les États-Unis. Ce qui manque, c'est une présence multinationale crédible sur le terrain pour superviser tout cessez-le-feu qui pourrait être appelé par les parties et servir de symbole visible du souci de la communauté internationale pour la sécurité et les droits fondamentaux des peuples de Palestine et d'Israël.

Le Conseil de sécurité doit montrer son attachement au maintien de la paix et de la sécurité internationales en agissant avec célérité pour mettre en place un mécanisme de surveillance multinational crédible chargé de vérifier la mise en oeuvre des accords. Le sort de la population de la Palestine et d'Israël ne peut plus être laissé aux mains des extrémistes de part et d'autre.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Nejad-Hosseinian** (Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Nous avons pleinement confiance que sous votre direction avisée, le Conseil fera des progrès dans l'examen des questions inscrites à son ordre du jour. Je voudrais également vous remercier d'avoir convoqué cette séance importante et opportune du Conseil, à un moment qui est crucial pour le peuple palestinien.

Je voudrais exprimer la grave préoccupation du peuple et du Gouvernement iraniens face à l'escalade constante des pratiques de répression inhumaines du

régime israélien contre le peuple palestinien. Le régime israélien, poursuivant sa campagne sanglante et ses politiques racistes et agressives contre les Palestiniens sans défense, prend des mesures encore plus brutales. La prise d'assaut et l'occupation de la Maison d'Orient, ainsi que la fermeture d'autres bureaux palestiniens dans la ville d'Al Qods Al Charif, vont dans le droit fil de la politique inique d'Israël visant à nier les droits nationaux des Palestiniens et à dénaturer le caractère islamique de la ville. En tant que telles, ces mesures touchent directement à la question délicate du statut d'Al Qods Al Charif, qui doit être traitée par la communauté internationale, y compris le monde islamique.

La campagne israélienne d'assassinats extrajudiciaires de Palestiniens sur la base d'une liste noire constitue une violation flagrante des principes élémentaires de justice et des dispositions du droit international humanitaire. Compte tenu des actes et des paroles des dirigeants israéliens, il est évident que les exécutions extrajudiciaires font maintenant partie de la politique du régime. Ce sont en fait des actes de terrorisme organisés par un Gouvernement, et la communauté internationale ne doit pas fermer les yeux devant une telle situation.

En outre, les incursions par des forces israéliennes fortement armées dans des zones palestiniennes sont d'autres actes criminels arbitraires commis par un Gouvernement armé jusqu'aux dents contre une population sans défense. La destruction et la mort de Palestiniens provoquée par ces incursions exacerbent encore davantage le sort désespéré des Palestiniens et rendent la région tout entière encore plus instable.

Les actes criminels perpétrés par le régime israélien révèlent encore plus sa véritable nature et invalident ses prétendus intentions pacifiques ou désirs de coexistence pacifique avec les musulmans et les chrétiens dans la région. Les crimes répétés d'Israël et la ligne dure qu'il a adoptée vont à l'encontre de toutes ses affirmations grandiloquentes et creuses selon lesquelles il recherche la paix. Ce régime est la principale cause des tensions et de l'instabilité dans la région.

L'occupation est à l'origine même du conflit palestinien et des tensions et de l'instabilité générales au Moyen-Orient. Les événements choquants des derniers mois démontrent clairement que si l'on ne

s'attaque pas à la cause principale du conflit, la crise ne pourra pas s'apaiser. Pour ce qui est des véritables intentions du régime israélien, il importe de noter que les Israéliens continuent de rejeter les appels à un gel de toutes les activités de construction de colonies de peuplement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Il poursuit – cela n'a rien d'étonnant – ses activités de colonisation juive commencées dans les années 90, ce qui contrevient non seulement aux normes et principes du droit international mais fait également fi de la lettre et de l'esprit des accords qu'il a signés avec les Palestiniens. L'augmentation importante de la population et des zones où il y a des colonies de peuplement illégales juives en Cisjordanie et dans la bande de Gaza au cours des huit dernières années témoigne du fait que les Israéliens n'ont jamais fait preuve de sérieux à l'égard du principe «terre contre paix». En d'autres termes, il est révélateur qu'ils continuent de coloniser des territoires, tout en feignant de négocier leur retrait de ces territoires.

Il ne doit pas y avoir de doute concernant le fait que l'occupation continue, sans perspective qu'elle ne prenne fin, a conduit à la désillusion et, par conséquent, au soulèvement actuel des Palestiniens. En conséquence, si l'on met pas fin à la politique sioniste d'occupation du territoire d'autrui, il ne sera pas possible de régler la crise au Moyen-Orient. Étant donné que tous les peuples ont le droit de résister à l'occupation étrangère, le même droit doit être pleinement reconnu au peuple palestinien, et la communauté internationale devrait donc prendre les mesures appropriées dans ce sens.

Face à l'adoption par les Israéliens de nouvelles mesures arbitraires et de répression adoptées et face à leur mépris non dissimulé à l'égard de la volonté de la communauté internationale, consacrée dans les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, nous estimons que, maintenant plus que jamais, le Conseil doit assumer ses responsabilités et prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation en Palestine occupée. Il éviterait ainsi les conséquences imprévues et incalculables qui pourraient mener la région entière vers la dévastation et les effusions de sang.

Les événements récents ont démontré une fois de plus la nécessité d'une intervention internationale et de la création d'une force d'observation établie par le Conseil en vue de protéger les civils palestiniens sans

défense d'atrocités toujours plus nombreuses aux mains des Israéliens. Le rejet en décembre dernier d'un projet de résolution autorisant l'envoi d'une force d'observation des Nations Unies a en fait mal servi la situation explosive dans cette région. La présence d'une telle force sur le terrain aurait pu prévenir des violences et des effusions de sang accrues, et sauver de nombreuses vies précieuses.

En outre, il est essentiel de ne pas permettre à l'armée israélienne de suivre en toute impunité la ligne dure qu'elle s'est fixée – qui consiste à commettre des assassinats ciblés, à procéder à des incursions armées, à utiliser des représailles collectives, y compris le renforcement des blocus et le bouclage de zones palestiniennes, ainsi qu'à avoir recours à des armes lourdes contre les Palestiniens – c'est-à-dire à commettre des actes qui sont en fait des crimes de guerre. À cet égard, je voudrais réaffirmer l'appel lancé par les dirigeants des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique lors du neuvième Sommet islamique tenu en novembre dernier à Doha, pour que le Conseil de sécurité mette en place une commission internationale chargée d'enquêter sur les massacres commis par Israël, et crée un tribunal pénal international conformément au droit international, dans le but de poursuivre les criminels de guerre israéliens qui ont perpétré ces massacres sauvages.

En outre, les scènes horribles transmises par les médias partout dans le monde, dans lesquelles des chars, des blindés et des hélicoptères de combat affrontent des lanceurs de pierres dans les territoires occupés, indiquent que l'heure est venue pour la communauté internationale d'envisager la possibilité d'empêcher la puissance occupante d'avoir accès aux sources d'armements et d'équipement militaire.

Jamais dans l'histoire une puissance coloniale n'a réussi à terroriser un peuple et à le soumettre éternellement. La question fondamentale qui se pose ici est de savoir si la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, peut assumer ses responsabilités afin de limiter la mort de Palestiniens, le phénomène des sans-abri et l'agonie imposée, de maîtriser les occupants et les agresseurs, et de garantir le respect des droits fondamentaux des Palestiniens à l'autodétermination sur leurs propres terres.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous sommes toujours encouragés, Monsieur le Président, de voir votre grand pays à l'avant-plan des efforts internationaux pour soutenir la cause de la paix et de la sécurité, que ce soit en Palestine ou ailleurs dans le monde. Parlant à titre personnel, j'aimerais dire que c'est toujours un plaisir de vous voir prendre votre travail très au sérieux – vous présidez cette séance d'une manière très constructive –, reflétant l'attachement de votre pays à faciliter le règlement de problèmes tels que celui de la Palestine.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Wang Yingfan de la République populaire de Chine d'avoir conduit de manière très efficace et constructive les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Il y a cinq mois que nous avons discuté pour la dernière fois de la situation en Palestine en séance publique dans cette salle. Deux fois plus de temps s'est écoulé depuis que le Conseil a adopté une résolution sur la question dont nous sommes saisis. Durant cette période, nous avons vu la situation dans les territoires occupés se détériorer jour après jour. Les conditions déjà alarmantes sur le terrain sont devenues explosives. La violence s'est aggravée avec l'intensification de mesures de coercition contre le peuple palestinien.

La communauté internationale commence à manquer de temps et de choix. Cette séance vient au moment approprié. Mais la question qui se pose est la suivante : qu'attendons-nous de cette réunion? Où irons-nous ensuite? Une autre résolution ferait-elle une différence? Le Conseil de sécurité a-t-il mis ses résolutions précédentes en oeuvre? Quel est le sort des résolutions 242 (1967) et 338 (1973)? Le Conseil de sécurité est-il prêt à jouer vraiment le rôle qui lui est confié par la Charte?

Alors que nous cherchons les réponses à ces questions, il n'y a pas de fin à la tragédie en Palestine. De nombreuses vies innocentes ont été perdues rien que ces 15 derniers jours. Les symboles de la souveraineté et de la nation palestiniennes ont été violés de façon éhontée et saisis. Au mépris absolu de toutes les normes juridiques et humanitaires, on menace de commettre de nouveaux assassinats ciblés. Ces méthodes sont, en réalité, typiques de toutes ces

situations où un peuple vivant sous occupation étrangère se voit non seulement dénier ses droits inaliénables mais également être soumis à la répression et la coercition par le biais de la force militaire. Tandis que la provocation et les tactiques répressives se multiplient, toute tentative de résistance est qualifiée de terrorisme.

Lorsqu'un peuple opprimé lutte pour ses droits, un effort est fait pour décrire sa juste lutte comme étant du terrorisme – c'est une histoire que nous avons déjà entendue. Mais lorsque des États occupants ont recours à la violence et la force massive pour dénier à un peuple ses droits inaliénables et pratiquent le terrorisme d'État, le monde observe sans rien dire. Quel autre nom peut-on donner à la répression des peuples vivant sous l'occupation étrangère? Comment pouvons-nous nier la légitimité et la gloire des luttes de peuples réprimés pour la liberté et contre la justice?

Nous sommes tous conscients du fait que le feu en Palestine a le potentiel d'engloutir toute la région. L'impact psychologique de la coercition par la violence va même encore plus loin, et les luttes pour la liberté ont montré que l'oppression ne fait que renforcer la détermination de l'opprimé. L'histoire nous a appris que la paix ne peut être instaurée par le biais de la soumission. Elle ne peut être obtenue que par la réalisation du droit légitime et inaliénable à l'autodétermination. Aucune tentative ne peut détruire la volonté d'un peuple, que ce soit en Palestine ou ailleurs, luttant dans ces conditions contre l'occupation et la répression.

La situation instable en Palestine justifie l'adoption de mesures urgentes. La communauté internationale doit prendre des mesures immédiates non seulement pour faciliter la reprise du processus de paix mais aussi pour mettre immédiatement fin à la violence, à l'extrême brutalité et à la coercition dans les territoires occupés. Ces mesures provocatrices constituent de graves violations de l'accord de paix d'Oslo. Elles sont aussi contraires aux assurances données aux parrains des négociations de paix au Moyen-Orient en 1993 de ne pas entraver les activités des institutions palestiniennes.

Une paix durable ne peut pas être instaurée en liant la partie plus faible à des accords, tout en laissant les mains libres à la plus forte. Le recours disproportionné à la force contre le peuple palestinien et les activités de colonisation qui ne diminuent pas

sapent les perspectives de paix. La situation actuelle en Palestine exige une intervention active de la part de la communauté internationale pour inverser cette tendance dangereuse et superviser la mise en oeuvre des engagements pris et des accords signés.

Comme dans le cas d'autres peuples sous occupation étrangère, le Pakistan a été un fervent partisan du juste combat du peuple palestinien pour ses droits inaliénables. Nous réaffirmons notre solidarité avec lui. Nous respectons et honorons ses souhaits, reflétés dans le projet de résolution présenté au Conseil. Nous appuyons la pleine mise en oeuvre des recommandations du rapport Mitchell. Le Conseil de sécurité pourrait aussi déployer une force d'observation et de protection de l'ONU dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Une telle mesure contribuerait à rétablir le calme et faciliterait la reprise du processus de paix. La communauté internationale doit également assurer le plein respect de la quatrième Convention de Genève dans les territoires occupés.

Le statut d'Al Qods Al Charif reste essentiel à tout règlement global du conflit arabo-israélien. Aucune paix durable dans la région ne sera possible sans que ne soient réalisés les droits légitimes du peuple palestinien. Ils comprennent le droit d'établir son État indépendant avec comme capitale Jérusalem et l'exercice de la pleine souveraineté sur le Haram al Charif.

À cette même époque l'année dernière, vous vous en souviendrez, Monsieur le Président, nous étions proche de réaliser le rêve de paix au Moyen-Orient. Même si le processus de paix a échoué, nous ne devons pas perdre espoir ni la volonté de le remettre sur les rails. Ce qui est requis, c'est la volonté politique plutôt que l'opportunisme politique, une mise en oeuvre complète plutôt que sélective des résolutions et des décisions du Conseil de sécurité et une action concertée plutôt qu'un débat creux.

Nous sommes les témoins de la fin d'un siècle et du début d'un autre. Malheureusement, certains des chapitres du siècle dernier ont été écrits avec le sang de populations innocentes et doivent encore être refermés. Il est temps maintenant pour la communauté internationale de permettre au Conseil de défendre ses obligations morales et juridiques en vertu de la Charte. Ceux qui ont le pouvoir et la responsabilité de maintenir la paix internationale doivent agir maintenant

pour relancer le processus de négociations et faire renaître les espoirs de paix au Moyen-Orient.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Pakistan de son intervention et de ses aimables paroles à mon égard.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Bahreïn. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Buallay** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Permettez-moi de commencer, Monsieur le Président, par vous présenter mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance pour les travaux dirigés par votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Chine, qui a présidé avec compétence le Conseil au cours du mois dernier.

Je voudrais dire que ma délégation appuie pleinement la déclaration prononcée au nom du Groupe arabe auprès de l'Organisation des Nations Unies par Son Excellence le Représentant permanent du Soudan. Nous apprécions grandement, Monsieur le Président, la promptitude avec laquelle vous avez convoqué cette séance pour examiner la situation qui se détériore en Palestine et qui représente une menace pour la paix et la sécurité internationales, ce qui relève de la responsabilité principale du Conseil de sécurité. Les faits sanglants qui se déroulent dans le territoire palestinien occupé entrent dans leur deuxième année. Pendant ce temps, la situation se détériore et est de plus en plus exacerbée par les politiques d'oppression et d'escalade de la violence qui sont poursuivies par les Israéliens. Il est devenu clair que les dirigeants israéliens précipitent la situation et la région vers des conséquences sinistres.

À la présente séance, nous ne voulons pas ressasser les crimes de guerre commis par Israël contre le peuple palestinien. Ces crimes comprennent le massacre de nourrissons et d'enfants, la démolition des habitations, l'incendie des champs, la destruction de l'environnement, le siège des territoires palestiniens pour affamer la population et l'atteinte délibérée aux institutions de l'Autorité palestinienne. Aujourd'hui nous ne voulons pas parler de ces politiques d'agression menées par Israël – car les médias en montrent des exemples horribles jour et nuit. Chacun ici les connaît fort bien. Je crois que nous nous habituons tous à voir des nourrissons et des enfants

palestiniens déshonorés par le terrorisme israélien qui se poursuit contre les civils palestiniens sans défense.

Ces pratiques d'agression menées par Israël sont illégitimes et ne peuvent qu'inciter le Conseil de sécurité à débattre de la situation, notamment car ces pratiques reflètent une politique systématique visant à fragiliser tous les accords qu'Israël a conclu avec la partie palestinienne depuis la Conférence de Madrid. Cette politique est une tentative par les Israéliens de se dégager des engagements pris en vertu de ces traités et de ces accords.

Ce Conseil a tenu une réunion extraordinaire consacrée aux efforts résolus qui sont déployés pour protéger les civils en situation de conflit. Nous nous souvenons tous de la séance qui s'est tenue et des déclarations qui ont été faites. Aujourd'hui, néanmoins, nous sommes confrontés à une situation particulière – une qui est réellement dangereuse – qui nécessite que le Conseil de sécurité assume au nom de la communauté internationale la responsabilité dont la Charte des Nations Unies l'a investie. Cette responsabilité consiste tout simplement à maintenir la paix et la sécurité internationales.

À ce titre, nous espérons que le Conseil de sécurité assumera ses obligations et son devoir tel qu'ils sont énoncés dans l'Article 24 de la Charte. Nous espérons également que le Conseil prendra les mesures nécessaires pour remplir son rôle tel qu'il est clairement défini dans les Articles 41 et 42 de la Charte.

Nous nous attendons pas à ce que le Conseil fasse des miracles. Tout ce que nous voulons, c'est que le Conseil soit un juge impartial. Nous voulons qu'il assume le rôle que lui prévoit la Charte pour que l'histoire reconnaisse que le Conseil est un organe impartial – un organe crédible qui remplit pleinement ses devoirs et ses obligations sans pratiquer une politique de deux poids, deux mesures.

Nous espérons que le Conseil va restaurer sa crédibilité, et qu'il va jouer son rôle et se défaire des hésitations et de l'inertie qui l'ont caractérisé depuis de nombreuses années.

En bref, le Conseil de sécurité est l'auteur des deux résolutions célèbres concernant le Moyen-Orient : 242 (1967) et 338 (1973) et l'artisan d'un règlement pacifique, juste et durable. Le Conseil a également été invité à mettre en œuvre ces deux résolutions. Le

processus de paix qui a subi un grave revers par suite des politiques mises en place par le Gouvernement israélien actuel ne peut être relancé sans que ces deux résolutions importantes soient pleinement mises en œuvre, sans que le principe de « la terre contre la paix » soit accepté ni sans qu'il soit fait mention de la Conférence de Madrid.

Enfin, nous devons réitérer que le problème de la Palestine n'est pas simplement un problème de droits de l'homme, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre ou autres. C'est un problème d'occupation d'un territoire et d'un peuple par la force, un problème qui constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous espérons donc d'abord que le Conseil adoptera une résolution par le biais de laquelle la communauté internationale assurera la protection du peuple palestinien. C'est devenu une demande internationale que le G-8 a appuyée à l'unanimité à sa réunion de Gênes (Italie), le mois dernier. Nous espérons que cette demande internationale se traduira par une résolution du Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte, qui permettra de mettre fin au bain de sang que connaissent actuellement les territoires palestiniens occupés.

Deuxièmement, le Conseil doit chercher à mettre un terme à l'occupation israélienne et aux souffrances du peuple palestinien. Nous attendons du Conseil qu'il prenne des mesures pratiques et concrètes pour contenir une situation explosive et qu'il ne se transforme pas en un forum ouvert à tous les discours politiques. Le peuple palestinien continuera de lutter et de résister à l'occupation israélienne tant qu'il n'aura pas recouvré l'ensemble de ses droits inaliénables, en particulier le droit de créer son État indépendant sur sa terre, et comme le dit et le répète le Président Arafat, et nous sommes d'accord pour répéter avec lui, avec Jérusalem pour capitale, avec Jérusalem pour capitale, avec Jérusalem pour capitale.

En conséquence, nous lançons un appel urgent au Conseil de sécurité, aux coauteurs du processus de paix et à la communauté internationale pour qu'ils interviennent afin de mettre un terme à l'agression israélienne et aux mesures arbitraires d'oppression qui vont à l'encontre de toutes les lois et normes internationales, pour qu'ils offrent une protection internationale au peuple palestinien et rendent aux institutions palestiniennes de Jérusalem leur statut antérieur afin qu'elles puissent continuer à jouer le rôle

convenu dans le contexte du processus de paix et que ce processus puisse être relancé.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de Bahreïn des remarques qu'il a faites à l'égard de sa présidence.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est l'Ambassadeur Bruno Rodríguez Parilla, Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Rodríguez Parilla** (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je suis absolument certain que sous votre direction avisée, les travaux du Conseil seront menés à bien de façon constructive et efficace. Je saisis également cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Wang Yingfan, Représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la façon exemplaire dont il a mené les travaux du Conseil durant le mois de mai.

Je dois vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que je dois remercier les autres membres du Conseil de m'avoir donné la possibilité, en ma qualité de Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de participer à cet important débat sur l'escalade très grave de la violence dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem.

Le Comité est profondément préoccupé par l'accroissement énorme, ces derniers temps, de la tension et des actes de violence à Jérusalem-Est et dans ses environs, ainsi que dans les zones totalement contrôlées par les Palestiniens. À en juger par les événements auxquels nous avons assisté ces derniers jours, il semblerait qu'Israël n'a aucune intention d'honorer les accords auxquels il a souscrit avec la partie palestinienne et aurait apparemment décidé de mener des opérations militaires à grande échelle dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, ainsi que dans les zones totalement contrôlées par l'Autorité palestinienne. Parmi les incidents les plus notoires survenues au cours des dernières heures, il convient de mentionner la saisie de la Maison d'Orient et d'autres institutions palestiniennes à Jérusalem-Est et à Abou Dis.

Outre le fait qu'il s'agit d'une provocation flagrante, le drapeau israélien qui a été hissé triomphalement sur le toit de cette institution constitue un exemple patent de cette politique. Trois jours plus tard, au cours d'une opération offensive massive, les forces de défense israéliennes utilisant des chars, des véhicules blindés de transport de troupes et des bulldozers, ainsi que des hélicoptères armés, ont envahi Djénine, ville de Cisjordanie, et apparemment, elles se proposent de faire aujourd'hui de même à Beit Jalla et à Bethléem qui sont des zones de catégorie A totalement contrôlées par les Palestiniens.

Israël continue d'utiliser des armes perfectionnées telles que des missiles et des hélicoptères de combat pour procéder à des exécutions extrajudiciaires de militants palestiniens présumés. Le nombre de morts ne cesse d'augmenter. Il est actuellement de 700 personnes, dont quelque 550 Palestiniens. L'économie palestinienne a été décimée et l'infrastructure des territoires palestiniens occupés continue de s'éroder.

En guise d'excuse, de toute évidence inacceptable, on affirme que ces mesures constituent une réponse aux actes de violence continus perpétrés par les Palestiniens, notamment les attentats suicides survenus dans diverses villes israéliennes. Ce que nous disons clairement, c'est que nous nous opposons fermement à toute action qui entraîne la perte de vies humaines, qu'elles soient israéliennes ou palestiniennes. Après 34 ans d'occupation, et sans perspective d'un avenir meilleur et d'un règlement pacifique, le peuple palestinien est resté totalement vulnérable et sans défense face aux actions arbitraires et excessivement dures de l'armée israélienne.

Il y a quelques mois seulement, les recommandations de la Commission Mitchell semblaient offrir une issue à l'impasse dans laquelle nous nous trouvions. Toutefois, la condition peu viable que tous les actes de violence devraient cesser avant que ne commence la période de détente et que l'on reprenne les négociations, nous a plongé dans la situation critique actuelle. Les récentes violations par Israël du droit international et son non-respect des accords conclus avec la partie palestinienne montrent une fois de plus qu'Israël n'a pas réussi à accepter pleinement et sans équivoque le principe fondamental de « la terre contre la paix », ni à mettre en œuvre les engagements et les obligations pris à Madrid et à Oslo.

Il y a quelque temps déjà que nous examinons la façon d'aider les parties à sortir du labyrinthe que constitue la crise actuelle. Il est évident que les parties – déjà laissées trop longtemps à elles-mêmes – ne peuvent pas trouver d'issue. Elles ont besoin de l'assistance de la communauté internationale et du Conseil de sécurité auquel on a confié la responsabilité principale en matière de paix et sécurité internationales.

À maintes reprises, le Conseil n'a pas adopté de mesures concrètes alors que tous les éléments nécessaires étaient réunis. Nous estimons qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre le rapport de la Commission Mitchell et ses recommandations dans leur intégralité. Il faut établir un cadre pour son application dans des délais raisonnables et il faut que la communauté internationale veille à ce que les deux parties s'y conforment. Il faut reprendre d'urgence les négociations en matière de sécurité, ainsi que l'examen des questions relatives aux statuts provisoire et permanent. Le Comité estime qu'il faut parvenir à un accord définitif sur le statut permanent, ce à quoi on aurait dû arriver il y a bien longtemps, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ce n'est que lorsqu'il y aura un État palestinien avec des frontières garanties et sûres que la paix existera et que les deux peuples voisins, Israéliens et Palestiniens, pourront jouir de la sécurité et de la prospérité et commencer à raffermir leur relation pour l'avenir.

Notre Comité insiste déjà depuis 25 ans sur le fait que la base du problème se trouve dans l'occupation illégale continue par les Israéliens du territoire palestinien. Aujourd'hui, nous lançons de nouveau un appel au Gouvernement israélien pour qu'il respecte et honore les principes énoncés dans la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, ainsi que les dispositions de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

À maintes reprises, le Comité a fait connaître sa position sur la situation qui existe sur le terrain et la menace qu'elle représente pour la paix et la sécurité internationales, ainsi que sur l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations de paix, la détérioration de la situation humanitaire et l'état lamentable dans lequel se trouve l'économie palestinienne. En conclusion, je souhaite demander instamment aux membres du Conseil de faire face aux défis qui se présentent à nous

et de proposer rapidement des mesures concrètes et décisives pour résoudre la crise actuelle au Moyen-Orient.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de ses aimables paroles à mon égard. Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Loulichki** (Maroc) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens d'emblée à vous exprimer toutes nos félicitations pour votre présidence du Conseil de sécurité pendant ce mois. Nous formulons le voeu que sous votre présidence le Conseil pourra prendre des mesures concrètes qui feront naître une lueur d'espoir parmi les peuples de la région afin qu'une reprise du dialogue et de la coexistence puisse se faire et que la logique de la paix et de la coopération triomphent de la logique de l'affrontement et de la vengeance. Je tiens également à vous exprimer tous nos remerciements pour avoir répondu favorablement à la demande de convocation d'une réunion extraordinaire du Conseil, présentée par les États membres de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), ce afin d'examiner la situation tragique dans les territoires palestiniens. Je tiens enfin à exprimer toutes mes félicitations à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la République populaire de Chine, pour la sagesse et la clairvoyance dont il a fait preuve dans la direction des travaux du Conseil au cours du mois passé.

Il y a à peine quelques mois, le monde considérait avec beaucoup d'optimisme les négociations entre Palestiniens et Israéliens. À ce moment-là, il existait l'espoir d'un progrès qui aurait constitué un premier pas sur la voie de l'instauration d'une paix réelle et juste au Moyen-Orient – une paix qui aurait permis à tous les peuples de la région de jouir enfin de leurs droits légitimes, de la sécurité et la tranquillité. Des efforts méritoires ont alors été consentis, tout particulièrement par les deux parrains du processus de paix, ainsi que par l'Union européenne et les États arabes pour encourager les deux parties – Israël et les Palestiniens – à aller de l'avant et à aplanir tous les obstacles. Or, cette percée tant attendue n'a pas vu le jour.

Après cela, la région s'est retrouvée dans un engrenage de violence. Les forces israéliennes ont adopté une politique de l'escalade – une politique qui consiste à tuer des enfants et des civils, à restreindre la liberté de mouvement des Palestiniens, à renforcer le blocus économique, à confisquer les terres, à détruire les maisons, à consacrer la politique des colonies de peuplement, et encourageant la balkanisation et la profanation du territoire palestinien. Face à l'hésitation de la communauté internationale à mettre un terme à ces violations avec la diligence et la détermination nécessaires, les forces israéliennes ont continué de plus belle à appliquer leur politique répressive. Elles ont aussi mené à bien une politique d'assassinats, ciblant les cadres palestiniens et menaçant de tuer les proches et les familles de ceux qu'elles soupçonnent de résister à l'occupation.

Les forces israéliennes ont envahi les locaux des institutions palestiniennes, et tout particulièrement la Maison d'Orient à Al Qods Al Charif. Or, le Gouvernement israélien lui-même avait reconnu auparavant le statut juridique de la Maison d'Orient. Depuis plus de trois décennies, il s'était engagé officiellement à le respecter et à ne pas y porter atteinte. À la suite de l'action israélienne, le Président du Comité d'Al Qods, Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc, a publié une déclaration dans laquelle il condamnait l'occupation de la Maison d'Orient par les forces israéliennes. Sa Majesté a condamné toutes les formes de violence et de contre-violence et a appelé les parrains du processus de paix – les États Unis et la Fédération de Russie – ainsi que l'Organisation des Nations Unies à prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cette politique d'occupation et de violation des lieux saints et des institutions islamiques et palestiniennes dans Al Qods Al Charif. Le Président du Comité a demandé au Conseil de sécurité, au Secrétaire général et aux organisations internationales et régionales actives dans les questions de paix à agir avec diligence pour appliquer l'accord de cessez-le-feu et pour relancer les négociations de paix.

Un peuple, tel le peuple israélien, qui veut vivre en sécurité avec ses voisins ne peut pas laisser ses dirigeants humilier et tuer ceux qui sont ses partenaires aujourd'hui, et qui seront ses partenaires de demain. La communauté internationale et le Conseil de sécurité ne peuvent continuer à rester de simples spectateurs face aux violations perpétrées par Israël. Ils ne peuvent pas ignorer son mépris pour les valeurs humaines et son

déni de la conscience internationale. Ils ne peuvent laisser la région s'enliser dans un engrenage d'attaques et de contre-attaques. Si les choses persistent en l'état, la situation ne fera que se détériorer. La crise n'en sera que plus aiguë. Cela ne fera qu'alimenter les sentiments de haine. Cette politique ne peut faire aboutir les efforts déployés pour obtenir un cessez-le-feu, sans parler des négociations elles-mêmes. Elle peut encore moins aboutir à une paix juste et globale dans la région du Moyen-Orient.

Nous sommes absolument certains que la situation n'aurait pas atteint un tel niveau de danger et de crise si le Conseil de sécurité avait adopté au cours du mois de mars la résolution visant à envoyer une mission d'observateurs internationaux afin de déterminer les responsabilités et de prévenir les actes de violence. Nous formulons le vœu aujourd'hui que le Conseil sera à la hauteur des aspirations des peuples de la région, ainsi que de celles de la communauté internationale, en modifiant sa politique et en faisant en sorte que la situation ne se dégrade davantage. Ma délégation en appelle au Conseil et au Secrétaire général pour qu'ils agissent de manière ferme et responsable face à la gravité de la situation.

Il faudra prendre des dispositions visant à assurer l'application des recommandations du rapport Mitchell, et le respect par Israël de ses engagements et du droit humanitaire international, en particulier la quatrième Convention de Genève. Nous espérons que le Conseil de sécurité fera tout son possible pour offrir au peuple palestinien la protection internationale dont il a besoin et qu'il exercera toutes les pressions nécessaires pour briser le cercle vicieux de la violence et amener le Gouvernement israélien à renoncer à la politique qu'il mène depuis quelques mois et à accepter la reprise des négociations au point où elles en étaient restées.

Ma délégation demande instamment au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités en vertu de la Charte. Elle reste convaincue que la paix et la sécurité au Moyen-Orient dépendent de l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, dans le cadre du principe de l'échange de la terre contre la paix. C'est ce qui permettra au peuple palestinien de recouvrer tous ses droits, en particulier son droit légitime à la création de son propre État, avec Jérusalem pour capitale, et permettra également d'assurer le retrait d'Israël du reste des territoires arabes occupés, dont le plateau du Golan et les territoires libanais encore occupés.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Maroc des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Belgique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. De Ruyt** (Belgique) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie – et les pays associés – Chypre, Malte et la Turquie – ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen – l'Islande et le Liechtenstein – se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne exprime aujourd'hui, une fois encore, sa plus vive inquiétude quant à la violence des événements qui ont eu lieu au Proche-Orient ces derniers mois, et ces dernières semaines en particulier. Elle rejette, comme injustifiables, toutes les formes de violences. Celles-ci ne font qu'accentuer la dégradation d'une situation déjà inquiétante au Moyen-Orient et rendent inopérants les efforts déployés par la communauté internationale en vue de la relance d'un processus politique.

Il faut qu'à la logique de l'affrontement et de la violence les parties substituent sans délai celle du dialogue et de la négociation. Il est plus que temps que les parties se ressaisissent, tournent résolument leur regard vers l'avenir et oeuvrent de concert à la restauration d'un climat de confiance mutuelle, indispensable pour briser le cercle vicieux violence/riposte. Elle rappelle aux autorités israéliennes et palestiniennes qu'il relève de leurs responsabilités de mettre tout en oeuvre pour éviter toute action de nature à causer de nouvelles victimes. Nous restons persuadés qu'il n'existe aucune alternative à une solution politique.

L'escalade de la violence, qui s'est dramatiquement intensifiée ces derniers jours, est intolérable. L'Union européenne condamne dans les termes les plus énergiques les récents attentats-suicide. Ces actes, en particulier ceux qui ont pour cible les civils israéliens, sont absolument odieux et révoltants. Le terrorisme constitue une menace grave pour la stabilité de la région. Il doit être combattu avec la plus extrême vigueur. L'Union européenne condamne

également toute assistance aux organisations qui pratiquent le terrorisme, que ce soit sous forme d'aide financière, de livraison d'armes ou d'entraînement. L'Union européenne appelle l'Autorité palestinienne à mettre tout en oeuvre pour faire cesser la violence, notamment en arrêtant et en traduisant en justice les auteurs, instigateurs et commanditaires des actes de terreur.

La décision d'Israël de fermer la Maison d'Orient et d'autres institutions de Jérusalem ne sert pas les intérêts de la paix et ne peut qu'affaiblir la direction palestinienne au moment où il lui est demandé de s'engager avec détermination dans la lutte contre l'extrémisme. Elle contredit l'objectif fixé qui doit rester de rétablir la sécurité pour tous. Des actes unilatéraux ne sauraient modifier la position constante de la communauté internationale concernant le statut des territoires occupés, y compris Jérusalem-Est. L'Union européenne souhaite voir cette mesure de fermeture rapportée au plus tôt, avec restitution des archives, et qu'Israël fasse preuve d'un maximum de retenue en évitant tout acte qui peut être considéré comme une provocation.

L'Union européenne estime que les exécutions extrajudiciaires, en plus d'être illégales et inacceptables, constituent des obstacles à la paix et sont, en conséquence, nuisibles aux deux parties. L'Union européenne appelle Israël à observer la plus grande retenue dans l'usage de la force militaire.

L'Union européenne rappelle que la base des négociations, et d'une paix juste et durable, doit être les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que les autres résolutions pertinentes, en ce compris le rejet de l'appropriation de territoires par la guerre, la nécessité pour chaque État de la région d'être en mesure de vivre en sécurité et le principe de la terre en échange de la paix. Nous réaffirmons notre conviction que la sécurité ne pourra être rétablie pour tous qu'en renouant avec la voie tracée par la Conférence de Madrid, les Accords d'Oslo et les recommandations du rapport Mitchell, en conformité avec les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Les recommandations de la Commission Mitchell doivent être mises en oeuvre immédiatement et intégralement. Tout retard ou toutes conditions supplémentaires imposées à la mise en oeuvre de ces recommandations font le jeu de l'extrémisme et

entretiennent la violence. Un mécanisme impartial de surveillance est nécessaire pour surmonter les obstacles susceptibles d'entraver l'application de ces recommandations. L'Union européenne est persuadée que ce mécanisme servirait l'intérêt des deux parties.

L'Union européenne encourage les deux parties à ouvrir sans délai un dialogue politique suivi pour sortir de l'impasse et exprime son appui aux initiatives prises en ce sens, y compris celle du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères israélien, M. Shimon Peres. Elle exprime l'espoir que le dialogue permettra d'ouvrir une perspective politique à la résolution du conflit.

L'Union européenne demeure prête à jouer son rôle en étroite collaboration avec les États-Unis ainsi qu'avec le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et tous les partenaires engagés dans la recherche de la paix au Proche-Orient.

L'Union européenne attend du Conseil de Sécurité un apport constructif et utile, dans un souci d'efficacité, pour contribuer à la mise en oeuvre des recommandations de la Commission Mitchell et à la reprise du dialogue entre les parties.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Yémen. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Al-Ashtal** (Yémen) (*parle en arabe*) : C'est un plaisir pour moi de vous remercier, Monsieur le Président, et de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Chine, qui a dirigé avec tant de compétence, au cours du mois dernier, les travaux du Conseil.

Nous souhaitons vous remercier officiellement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué rapidement la présente séance, compte tenu en particulier du fait que le Conseil a fait preuve de très peu d'empressement lorsqu'on lui a récemment demandé de tenir une séance pour examiner la situation dans les territoires palestiniens occupés.

Depuis septembre 2000, et plus précisément depuis que le gouvernement Sharon a pris le pouvoir, la puissance occupante, Israël, a poursuivi sa campagne militaire pluridimensionnelle contre le peuple palestinien, ainsi que sa politique consistant à fermer, à

isoler et à assiéger des villes palestiniennes. Elle a accru et intensifié son agression contre le peuple palestinien en utilisant des armes lourdes, y compris de l'artillerie, des chars et des forces aériennes, et en procédant à des incursions en territoire palestinien. Elle a également attaqué le Liban et bombardé des objectifs syriens au Liban.

Plus récemment, les forces de sécurité israéliennes ont occupé la Maison d'Orient et neuf autres bureaux de l'Autorité palestinienne à Jérusalem-Est, attaqué et arrêté des gardes palestiniens et confisqué des archives et des documents importants, y compris des cartes et des titres de propriété concernant des terres palestiniennes. Elles ont modifié par la force la situation dans le village d'Abou Dis, près de Jérusalem-Est.

Il est clair qu'Israël met en oeuvre un plan soigneusement conçu visant à détruire le processus de paix et à se dégager de toutes les obligations et responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international, y compris celles découlant des résolutions du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient, qui fournissent le cadre d'une paix durable. Les événements survenus dans les territoires palestiniens occupés depuis septembre 2000, révèlent clairement le plan sioniste : Israël a intensifié ses actes de violence, poursuivant une politique d'escalade croissante tant dans le domaine politique que dans le domaine militaire. Ce plan se reflète également dans le recours d'Israël à une force excessive et dans l'élargissement de ses opérations militaires, qui comprennent l'assassinat de civils, la destruction d'infrastructures de l'Autorité palestinienne et des incursions dans le territoire de l'Autorité palestinienne.

Ce qui est encore plus important, c'est qu'Israël continue de poursuivre ses activités de colonisation, et c'est là principal problème en Palestine. Dans des interviews qu'il a données à la presse, M. Sharon a affirmé que les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967 sont des terres «contestées», et non des terres occupées comme le reconnaît pourtant la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière qui consiste à mettre fin au massacre et au déplacement de Palestiniens. Il a également la responsabilité d'instaurer la paix, conformément aux résolutions qu'il a adoptées au fil des années. Il est regrettable que le Conseil n'ait pas adopté une

résolution tendant à protéger le peuple palestinien. Cette situation ne fait qu'encourager Israël dans son intransigeance et dans la poursuite de son agression contre le peuple palestinien.

Ce qui met en doute la crédibilité du Conseil de sécurité, c'est qu'il a affirmé son autorité dans d'autres régions du monde, alors qu'il se contente d'un rôle de spectateur dans les questions touchant Israël et les violations israéliennes du droit international, y compris de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949. L'impression que l'on a généralement dans le monde arabe en général, c'est que le Conseil de sécurité est sélectif et suit une politique de deux poids, deux mesures.

Le processus de paix amorcé dans les années 90 devait promouvoir la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et comporter la participation des grandes puissances, surtout les États-Unis d'Amérique, dans la recherche d'une formule acceptable pour appliquer ces résolutions. Beaucoup d'efforts ont été déployés à cette fin, mais malheureusement le processus de paix en est pratiquement arrivé à une impasse. En fait, la situation au Moyen-Orient risque de se détériorer davantage et de dégénérer en un conflit généralisé.

Tous ces facteurs justifient que cette question ait été à nouveau soumise à l'attention du Conseil de sécurité. Le Conseil doit accorder à la situation dans les territoires palestiniens occupés toute l'importance qu'elle mérite.

La République du Yémen rend hommage à la lutte du peuple palestinien et à la constance dont il fait preuve face à l'arrogance sioniste et à l'escalade de la situation. Les pratiques israéliennes et les crimes contre les Palestiniens – comme les agressions, les assassinats, les blocus, la profanation des lieux saints, la confiscation de terres et la démolition de biens – exigent que le Conseil de sécurité assume sa responsabilité de fournir une protection internationale au peuple palestinien et de forcer Israël à se conformer aux résolutions internationales.

L'occupation israélienne de la Maison d'Orient et d'autres institutions palestiniennes dans la ville sainte de Jérusalem constitue une autre escalade dangereuse et une violation flagrante de tous les instruments et accords internationaux auxquels Israël est partie. Dans ce cas encore, la situation exige que le Conseil de

sécurité adopte une position ferme pour rapporter toutes les mesures liées à l'occupation de la Maison d'Orient et d'autres institutions palestiniennes; pour mettre un terme à la démolition de maisons, à la confiscation de terres, à l'isolement et à la famine; et pour forcer Israël à revenir à la table des négociations conformément aux accords signés selon lesquels le différend doit être réglé sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, du principe de « la terre contre la paix » et des recommandations énoncées dans le rapport Mitchell.

En fin de compte, tout cela devrait permettre au peuple palestinien de recouvrer ses droits et de créer, sur son territoire national, un État indépendant ayant Jérusalem pour capitale.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Yémen des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Akasaka** (Japon) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Ma délégation tient à vous exprimer sa reconnaissance de lui avoir donné cette occasion de présenter les vues du Japon sur la situation grave à laquelle nous sommes confrontés au Moyen-Orient.

Le Japon est profondément préoccupé par la crise actuelle dans les territoires occupés, la plus grave que l'on ait connue depuis l'amorce du processus de paix en 1993. Nous sommes très inquiets de l'augmentation du nombre de victimes, essentiellement des civils, y compris des enfants innocents. Nous offrons nos sincères condoléances aux familles éprouvées et notre sympathie aux blessés. Le cercle vicieux de la violence et de la haine ne peut que provoquer davantage de tragédies et réduire les possibilités de réaliser une paix juste, durable et globale. Une telle paix ne pourra être instaurée que grâce à des négociations menées dans un climat de confiance mutuelle.

Le Japon exhorte toutes les parties concernées à mettre immédiatement fin aux actes de violence, de provocation et de représailles, et à toute autre mesure de nature à aggraver davantage la situation. Nous

demandons instamment à toutes les parties de faire preuve d'un maximum de retenue.

Dans ce contexte, le Japon prie instamment le Gouvernement israélien de mettre un terme à l'usage excessif de la force, aux incursions dans les zones sous contrôle de l'Autorité palestinienne, et à la saisie de la Maison d'Orient et d'autres biens appartenant aux institutions palestiniennes à Jérusalem-Est. Le Japon prie également instamment l'Autorité palestinienne de faire les plus grands efforts possibles pour prévenir la résurgence d'attaques terroristes que l'on ne saurait justifier sous aucun prétexte.

Le Japon aimerait également souligner que les recommandations du rapport Mitchell devraient être pleinement mises en oeuvre le plus rapidement possible. À cet égard, nous voudrions rappeler la déclaration sur le Moyen-Orient que le sommet du G-8 à Gènes a publiée le 21 juillet, qui stipule qu'« une surveillance par une tierce partie, acceptée par les deux parties, servirait leurs intérêts en permettant la mise en oeuvre du rapport Mitchell ».

M. Seiken Sugiura, Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon, a transmis les vues du Japon aux pays de la région au cours du voyage qu'il a effectué au Moyen-Orient au début de ce mois, à l'occasion duquel il a rencontré les dirigeants politiques de l'Égypte, d'Israël, de l'Autorité palestinienne, de la Jordanie, de la Syrie et du Liban.

Comme le Japon l'a déclaré à plusieurs occasions, la grave détérioration de l'économie palestinienne est une question qui nous préoccupe énormément. Les difficultés économiques ont un impact grave et direct sur la vie réelle des Palestiniens et, sans aucun doute, un effet négatif sur le processus de paix. Ici encore, nous devons éviter le cercle vicieux de la détérioration de l'économie et de l'escalade de la haine et de la violence. À cet égard, le blocus économique imposé aux Palestiniens doit être levé et le transfert des recettes fiscales vers l'Autorité palestinienne doit reprendre. Ma délégation voudrait ajouter, à cet égard, que le Japon a porté sa contribution aux Palestiniens à un montant de 21 millions de dollars depuis la fin de septembre dernier, lorsque la vague actuelle de violence a éclaté.

La crise ne peut être résolue que par les efforts sérieux des deux parties, fondés sur la retenue et la confiance mutuelle. La communauté internationale doit soutenir ces efforts. Je voudrais vous assurer, Monsieur

le Président, que le Japon demeure prêt à apporter tout appui possible, tant politique qu'économique, pour le règlement de la crise actuelle, en coopération et coordination avec la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Japon des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Al-Otaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de louer les efforts remarquables du Représentant permanent de la Chine, qui a présidé le Conseil le mois dernier.

La rapidité avec laquelle le Conseil a accédé à la demande de l'Organisation de la Conférence islamique en tenant cette importante séance pour discuter de la situation explosive et qui se détériore dans les territoires palestiniens occupés ne fait que démontrer la conviction du Conseil qu'il doit prendre des mesures pour mettre fin à cette détérioration, en raison de la responsabilité principale qui lui incombe dans le domaine de la paix et la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. En fait, la passivité de la communauté internationale alors que le peuple palestinien souffre quotidiennement d'agressions de la part des Israéliens depuis septembre dernier, a encouragé le Gouvernement israélien à intensifier son agression contre le peuple palestinien en vue d'imposer une politique du fait accompli et pour forcer les Palestiniens à renoncer à leurs droits légitimes.

La situation dans les territoires occupés est très grave et constitue une véritable menace à la paix et la stabilité dans la région à cause de l'insistance du Gouvernement israélien à poursuivre son agression et à rejeter tous les engagements et résolutions internationaux. De temps à autre, les autorités israéliennes, violant la quatrième Convention de Genève de 1949, lancent contre un grand nombre de zones palestiniennes en Cisjordanie et à Gaza des agressions à grande échelle, en exerçant toutes les formes d'oppression et en utilisant tous les types d'armements. Cela a causé la mort de centaines de personnes et des blessures à des milliers. Israël boucle les zones palestiniennes pour intensifier le siège

économique, qui a exacerbé la souffrance du peuple palestinien et conduit à une grave détérioration de son niveau de vie. Le Gouvernement israélien poursuit également une politique d'assassinats, d'arrestations et de démolition de maisons, au mépris de tous les appels que la communauté internationale lui lance pour qu'il cesse ces pratiques abominables qui violent les droits de l'homme fondamentaux.

Il y a quelques jours, les forces d'occupation ont occupé la Maison d'Orient et neuf autres institutions de l'Autorité palestinienne à Jérusalem-Est, violant une nouvelle fois les accords signés avec l'Autorité palestinienne dans le cadre du processus de paix. Dans ce contexte, nous réitérons notre adhésion à toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur Jérusalem, qui déclarent nulle et non avenue toutes les mesures prises par Israël pour changer les caractéristiques de cette ville sainte.

Il est clair que le Gouvernement israélien essaie de se dérober aux responsabilités qui lui incombent en vertu des accords signés avec l'Autorité palestinienne. Il passe outre aux principes fondamentaux convenus dans ces accords et plus particulièrement aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et au principe de l'échange de territoires contre la paix.

Les politiques agressives d'Israël continueront à moins que le Conseil de sécurité et la communauté internationale n'assument leurs responsabilités et prennent des mesures fermes pour mettre un terme aux crimes perpétrés contre le peuple palestinien, pour traduire en justice leurs auteurs, et pour envoyer dès que possible des observateurs internationaux pour protéger les Palestiniens de l'oppression de la force occupante. À cet égard, nous demandons aux coparrains du processus de paix, à l'Union européenne et à tous les pays et organisations épris de paix d'exercer le maximum de pression sur Israël pour qu'il respecte les accords bilatéraux qu'il a signés avec les Palestiniens et mette en oeuvre les recommandations du rapport Mitchell afin d'ouvrir la voie à la reprise des négociations dans le contexte du processus de paix et de parvenir à un règlement final qui comprenne toutes les questions et qui permettra au peuple palestinien de réaliser tous ses droits légitimes.

Le Gouvernement israélien doit comprendre que ses mesures et pratiques oppressives n'aboutiront pas à la sécurité qu'il recherche tant qu'il continuera d'occuper des territoires arabes et qu'il n'honorera pas

ses obligations internationales et les accords qu'il a signés avec l'Autorité palestinienne dans le cadre du processus de paix. Son défi et sa politique hostile ne feront qu'accroître la tension et aggraver le cycle de la violence dans cette région vitale du monde qui a connu au cours des quatre dernières décennies plusieurs conflits qui ont entravé son développement en absorbant des ressources, moyens et capacités qui auraient pu être consacrés au développement.

Pour que la paix soit permanente, globale et durable, elle doit être fondée sur la légitimité internationale, plus particulièrement sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et sur le principe de l'échange de territoires contre la paix et le retrait d'Israël de tout le territoire arabe occupé en 1967, y compris les hauteurs du Golan et les territoires du Sud-Liban.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le soutien du Koweït à la lutte que le peuple palestinien mène pour réaliser ses droits inaliénables et créer un État indépendant sur son territoire avec comme capitale Al Qods Al Charif.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Koweït de ses aimables paroles à mon égard.

Le prochain orateur est le représentant de la Mauritanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Ly** (Mauritanie) : Qu'il me soit permis avant d'entamer la discussion autour du débat du jour, à savoir la situation au Moyen-Orient, y compris la question de la Palestine, de vous féliciter au nom de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'août. Votre expérience et vos qualités personnelles contribueront, et j'en suis sûr, à rehausser et éclairer positivement notre débat.

Mes félicitations vont également au Représentant permanent de la Chine, l'Ambassadeur Wang, pour sa présidence au cours du mois de juillet dernier.

Ma délégation estime qu'aucune paix juste et durable ne saurait se réaliser dans la région du Moyen-Orient, y compris la Palestine occupée, tant que la violence persiste et demeure quotidienne. Ma délégation déplore tout en les condamnant les derniers développements de la situation en territoire palestinien occupé qui ont conduit gravement à l'occupation

illégal et inadmissible de la Maison d'Orient ainsi que d'autres édifices abritant plusieurs sièges d'institutions palestiniennes, à Jérusalem-Est, à Djénine et encore plus récemment à Khan Youssouf. Cette situation déplorable a entraîné bien sûr des pertes humaines considérables, ce qui va à l'encontre de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Devant l'escalade de la violence persistante, la communauté internationale est appelée aujourd'hui plus que jamais à jouer un rôle plus positif en vue de ramener la paix et la sécurité dans cette région qui a tant souffert. Il revient à ce Conseil, en vertu de la Charte des Nations Unies, la responsabilité principale d'assurer la paix et la sécurité internationales. Ce faisant, l'envoi le plus tôt possible d'observateurs internationaux en vue d'assurer la protection et la sécurité des populations civiles palestiniennes, est devenu un impératif majeur incombant au seul Conseil de sécurité que vous représentez ici.

Nous nous félicitons des recommandations contenues dans le rapport Mitchell que la communauté internationale appuie largement. L'application de ce rapport pourrait contribuer à rétablir le cadre approprié permettant ainsi un retour à la table de discussions pour parachever les accords déjà conclus entre les partis, ceux de Madrid, Oslo et Charm el-Cheikh.

Malgré les péripéties et les obstacles sur la voie du règlement de la question de Palestine, ma délégation demeure convaincue que la paix est toujours réalisable. C'est pourquoi nous réitérons notre attachement au processus de paix amorcé depuis Madrid.

Pour terminer, il n'en demeure pas moins que seules la légalité et la légitimité internationales peuvent prévaloir en définitif. Ainsi les résolutions pertinentes 242 (1967) et 338 (1973) représentent à nos yeux la seule et unique base de la solution définitive de la question de Palestine ainsi que le principe de la terre contre la paix, ceci devant aboutir à l'instauration d'un État palestinien indépendant avec Al Qods Al Charif pour capitale.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Mauritanie de ses aimables paroles à mon égard.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Hasmy** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'abord de vous féliciter ainsi que votre pays, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Wang Yingfan de la Chine, pour la façon exceptionnelle dont il a dirigé le Conseil le mois dernier.

Je voudrais aussi vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué d'urgence la présente séance du Conseil de sécurité pour examiner la grave situation qui règne dans les territoires arabes occupés. Je voudrais remercier les autres membres du Conseil d'avoir accédé à la demande de réunion présentée conjointement par le Président du Groupe islamique et le Président du Comité de suivi de la neuvième Conférence islamique au sommet.

Ma délégation est reconnaissante à l'Ambassadeur Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine, qui a présenté un exposé ce matin sur la grave détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Dix mois de violences quasiment ininterrompues, après la provocation de septembre dernier, ont coûté un lourd tribut en termes de vies humaines et de blessés. Plus de 600 personnes sont mortes, un nombre considérable d'entre eux sont des Palestiniens. Le cercle vicieux de la violence s'est poursuivi avec la même intensité et risque d'empirer dans les jours et semaines à venir à moins que la communauté internationale, en particulier le Conseil, n'intervienne pour y mettre fin. En fait, si le Conseil a l'intention de s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Charte, il n'aura d'autre choix que d'intervenir.

Les mesures prises par le Gouvernement israélien au nom de la sécurité ont atteint des proportions dangereuses et indéfendables. Elles comprennent le recours constant à une force excessive et l'utilisation écrasante de la puissance militaire, l'invasion du territoire palestinien et une emprise violente sur la vie des Palestiniens dans les territoires occupés par le biais des bouclages et des saisies, de la destruction de biens palestiniens et d'autres formes de harcèlement et d'intimidation de la population palestinienne, dans l'exercice d'une politique aveugle de châtement collectif.

La saisie par la force de la Maison d'Orient à Jérusalem-Est sape la base même du processus de paix

et diminue d'encore plus tout espoir de le relancer. L'occupation de la Maison d'Orient et des autres institutions palestiniennes, de pair avec les assassinats de certains responsables palestiniens sont parmi les actes les plus provocateurs et les plus arrogants des autorités israéliennes. Ces derniers actes reviennent à abroger tous les accords qu'Israël avait conclus avec les Palestiniens depuis les Accords d'Oslo. La décision par la puissance occupante israélienne de prendre ces mesures, en particulier la fermeture des institutions palestiniennes, constitue une escalade dangereuse de la campagne militaire israélienne livrée contre le peuple palestinien depuis septembre dernier. Elle représente également un affront à la dignité nationale des Palestiniens et à leurs droits à Jérusalem.

À l'évidence, ces actes ne vont pas conduire le peuple palestinien à se soumettre, mais au contraire, ils vont sans doute exacerber sa colère, sa frustration et son désespoir et attiseront davantage la situation, accroissant encore plus la tension et la polarisation entre Israéliens et Palestiniens.

Aucun pays épris de paix, le mien y compris, ne cautionne la violence, notamment contre des civils innocents. Mais la violence engendre la violence. Il est donc important d'abandonner ces politiques en faveur du dialogue et de la négociation.

En traitant de cette question maintenant, le Conseil ne peut fermer les yeux sur deux faits importants, deux réalités : premièrement, l'occupation continue par Israël de la Palestine et d'autres territoires arabes; et deuxièmement, la violation constante des droits fondamentaux des Palestiniens et autres Arabes vivant dans les territoires occupés. Ces deux états de fait doivent cesser car ils constituent une violation claire et irréfutable du droit international, du droit humanitaire et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Israël doit se voir rappeler fermement et constamment ses obligations au titre du droit international et de la Charte des Nations Unies et doit se retirer de ces territoires et respecter les droits fondamentaux de leurs habitants. Ses actes illégaux et injustifiés sur ces territoires ne doivent pas être excusés et encore moins protégés. Israël, comme les autres Membres de l'Organisation, doit remplir ses obligations au titre de la Charte.

Des pressions similaires à celles qui ont été exercées par le Conseil sur d'autres Membres de l'Organisation ne respectant pas leurs obligations

doivent être également exercées sur Israël. Ne pas le faire reviendrait à traiter Israël comme un cas particulier, un membre privilégié de l'Organisation qui, en quelque sorte, n'aurait pas à respecter les conditions inhérentes au droit international. Oui, Israël est un État, un Membre de cette Organisation, mais il n'a pas de statut particulier dans le concert des nations. Il doit être traité comme tout autre État et doit s'acquitter de toutes ses obligations et responsabilités sans exception. Comme les autres États qui ont dû faire face aux questions de paix et de sécurité internes, il doit se conformer, comme le font les autres, aux règles du droit international et du droit humanitaire. Il ne devrait pas y avoir de dérogation spéciale pour Israël, ni au Conseil, ni dans d'autres instances internationales.

Par le passé, le Conseil n'a pas été en mesure de s'acquitter de ses responsabilités en la matière au titre de la Charte, soit parce qu'on l'empêchait de le faire, soit parce qu'il n'était pas en mesure de mettre en oeuvre les résolutions qui avaient été adoptées précédemment sur la situation en Palestine. À l'évidence, vu la gravité de la situation dans les territoires palestiniens occupés, le Conseil ne peut se permettre de maintenir la même position. L'inaction du Conseil face aux provocations continues d'Israël dans les territoires occupés constituerait un manquement flagrant à la responsabilité du Conseil pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et encouragerait le recours constant à la force et à la puissance militaire de la part d'Israël contre les habitants sans défense des territoires occupés. En outre, une telle inaction signifierait l'ambivalence du Conseil ou son manque d'appui au processus de paix – ou pire encore, son appui indirect à un règlement du conflit par des moyens non politiques. En n'agissant pas, le Conseil resterait une fois de plus sourd aux appels du peuple palestinien occupé et ferait montre de son absence de volonté et de son impuissance face à la question de la Palestine.

Le Conseil devra sérieusement repenser son rôle sur la question de la Palestine. Depuis trop longtemps, il s'est permis de rester en marge, faisant valoir que le règlement de cette question devait être le fait des deux parties directement concernées, ou que son engagement ne ferait que « compliquer » les négociations délicates entre les parties. Face aux récents événements, ces arguments ne sont certainement plus très convaincants. En fait, ils n'auraient pas dû l'être dès le départ.

Le processus de paix est pratiquement au point mort, grâce, ou plutôt à cause des politiques et des pratiques du nouveau Gouvernement israélien. Il appartient au Conseil de déployer tous les efforts possibles pour relancer d'urgence le processus, notamment face aux hésitations et aux réticences d'autres parties influentes à s'engager plus directement pour relancer ce processus.

C'est à nous, la communauté internationale, de ranimer chez les Palestiniens et les Israéliens la foi en un règlement pacifique du conflit et d'écarter toute perspective d'un retour à la guerre. À cet égard, nous devons appuyer sans réserve le rapport de la Commission d'établissement des faits de Charm el-Cheikh, le rapport Mitchell. Ce rapport fournit une bonne base viable pour mettre un terme au cycle de la violence, pour sortir de l'impasse et pour ériger le pont qui permettra de relancer les négociations qui seules peuvent garantir une paix et une sécurité durables pour les parties concernées, au lieu de laisser le conflit ou la guerre se poursuivre.

Ma délégation estime que le projet de résolution qui a été distribué a des objectifs plutôt modestes. Mais nous l'appuyons car il fournit une base concrète à un consensus au Conseil, ce qui est important si le Conseil doit s'acquitter de ses tâches. Le projet de résolution préconise notamment la cessation immédiate de tous les actes de violence, de provocation et de destruction, ainsi que le retour aux positions et aux arrangements qui étaient en place avant septembre 2000. Il prévoit également une mise en œuvre rapide et globale des recommandations du rapport Mitchell, la création d'un mécanisme de surveillance pour la mise en œuvre de ce rapport, et engage Israël à faire marche arrière en ce qui concerne la Maison d'Orient et les autres institutions palestiniennes à Jérusalem-Est et dans les environs. Seules ces mesures et d'autres mesures proposées dans le projet de résolution constitueront une base raisonnable pour une reprise des négociations, ouvrant la voie à une paix durable entre les Palestiniens et les Israéliens et mettant un terme à l'intimidation et au harcèlement ou à toute nouvelle action militaire tentant en vain de briser l'esprit du peuple palestinien.

Ma délégation estime également que les coauteurs du processus de paix, les États-Unis et la Fédération de Russie, ainsi que l'Union européenne et l'ensemble de la communauté internationale, doivent jouer un rôle plus actif pour désamorcer la situation tendue actuelle et encourager les parties, Israël en particulier, à

reprendre les négociations. Nous réitérons une fois de plus notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il assume ses responsabilités et prenne les mesures nécessaires en la matière. Nous continuons de penser qu'il est indispensable de mettre en place une force d'observation internationale pour la protection des civils palestiniens, et pour assurer le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du droit international, du droit humanitaire international et des accords palestino-israéliens existants. Toute tentative par le Conseil d'apaiser la puissance occupante ne rendrait pas seulement la situation plus dangereuse, elle serait erronée, et remettrait en cause la crédibilité du Conseil. Ceci doit être évité à tout prix. Ma délégation demande donc au Conseil et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de réagir avec vigueur pour désamorcer la situation explosive actuelle et d'intervenir pour que le processus de paix soit relancé de toute urgence. Le Conseil ne peut guère se permettre de traiter la question palestinienne dans son présent état comme il l'a fait dans le passé.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Malaisie de ses aimables paroles à mon égard.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Bebars** (Égypte) (*parle en arabe*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes convaincus que vous êtes à même de mener les travaux du Conseil, dans l'examen de cette importante question, afin que le Conseil puisse assumer ses responsabilités telles qu'elles sont énoncées dans la Charte, notamment le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je souhaite aussi féliciter et remercier le représentant permanent de la Chine, qui a présidé le Conseil avec beaucoup de talent le mois dernier.

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment où la communauté internationale est gravement préoccupée par les graves événements qui ont lieu dans les territoires occupés, en particulier à Jérusalem. Les espoirs de paix traversent en effet une grave crise. Depuis septembre dernier, les Palestiniens sont soumis à des pratiques israéliennes violentes et agressives qui ont fait des centaines de morts et des milliers de blessés. Des biens palestiniens ont été détruits et

l'économie palestinienne s'est effondrée. Ceci a entraîné des sentiments de frustration et de désespoir.

Les problèmes auxquels se heurte le processus de paix sont dus essentiellement au fait qu'Israël n'honore pas les engagements qu'il a pris dans des accords bilatéraux, de la poursuite de son occupation et de sa politique des colonies de peuplement, ainsi que son mépris pour la légitimité internationale et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et pour les fondements et principes du processus de paix, qui sont contenus dans le concept de « terre contre paix », et s'étendent à la Ville sainte de Jérusalem.

Le coeur du problème dans les territoires palestiniens occupés réside dans l'occupation israélienne. Les pratiques de l'occupation israélienne dans les territoires palestiniens, y compris Jérusalem, constituent une violation flagrante des résolutions internationales, à savoir les résolutions de l'ONU et la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Il est inconcevable et inacceptable que l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, ferme les yeux sur ces pratiques au moment où l'on réclame le respect des droits de l'homme partout.

La sécurité est une exigence légitime pour tous les peuples de la région. Personne ne peut refuser le droit à qui que ce soit de vivre en sécurité. Mais la sécurité d'un peuple ne peut être assurée aux dépens de la sécurité et des droits de ses voisins, et le meurtre et l'assassinat de leurs enfants, la destruction de leurs maisons, l'incendie de leurs fermes, l'épuisement de leurs moyens de subsistance, la torture, et la famine. La sécurité ne peut être réalisée que dans une situation fondée sur la légitimité, la justice et l'égalité.

En conséquence, l'Égypte a persisté dans son appel à la communauté internationale pour qu'elle agisse rapidement afin de pousser les parties à reprendre le processus de paix reposant sur une base solide, et à ne pas insister exclusivement sur les aspects sécuritaires sans faire face au coeur du problème, à savoir une paix fondée sur la justice, l'égalité et le respect du caractère inaliénable des droits du peuple palestinien.

L'Égypte a insisté sur la nécessité d'envoyer des observateurs en Palestine afin de contribuer à ramener le calme dans le cadre des recommandations du plan Mitchell, afin que les parties puissent poursuivre les

négociations sur le statut final en se fondant sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité les principes et les garanties de la Conférence de Madrid, en particulier le principe de « la terre contre la paix »; et les accords conclus entre les deux parties et garanties par les grandes puissances intéressées. L'Égypte souligne également que sans le règlement de ce différend, qui est au coeur du conflit israélo-arabe, et qui est à résoudre de façon juste et globale, et sans le retrait complet d'Israël des territoires libanais et syrien, le Moyen-Orient, qui est d'une importance stratégique pour le monde entier, demeurera une région pleine de tensions et d'instabilité qui menaceront à leur tour les intérêts légitimes de ces pays et de tous les autres pays intéressés.

La crise actuelle a été déclenchée par un acte de provocation relatif à une partie très spéciale des territoires occupés – à savoir Jérusalem et la mosquée d'Al-Aqsa – qui revêt une importance vitale pour le monde arabe et musulman, qui n'accepte pas que ses lieux saints, quels qu'ils soient, soient profanés. Ces lieux ont été profanés, en violation de toutes les lois divines et humaines. Ceci représente une insulte aux sentiments et aux droits de millions de croyants qui ont appris à respecter la foi d'autres peuples. Il incombe au monde entier, représenté au Conseil, de faire en sorte qu'Israël se retire de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et qu'Israël respecte son statut de Ville sainte, et la replace sous contrôle palestinien qui assurera sa protection avec dévouement.

J'insiste sur le fait que les événements sanglants récents confirment un fait : l'occupation n'a aucun avenir, quelle que soit la puissance de l'occupant, et qu'une paix juste et équilibrée est à la base de toute stabilité et de toute sécurité de la région. Nous espérons donc que la partie israélienne s'engagera à honorer les résolutions internationales et qu'elle oeuvrera sérieusement pour mettre fin aux actes d'agression qui se déroulent dans les territoires occupés, y compris Jérusalem. Nous espérons qu'il mettra un terme à la violence perpétrée contre les institutions et les biens palestiniens à Jérusalem-Est, en particulier l'occupation illégale de la Maison d'Orient et la confiscation de ses archives, qui sont une partie essentielle de l'histoire, du patrimoine et de la mémoire du peuple palestinien.

L'Égypte continue d'espérer qu'un règlement pacifique, global et juste au conflit israélo-arabe pourra être réalisé en dépit des revers dont la responsabilité

est imputable à la partie israélienne. L'Égypte demande donc que le comportement israélien soit mesuré et se conforme à toutes les tentatives faites pour réaliser notre objectif : une paix permanente, juste et durable. Nous espérons qu'Israël reconnaîtra cela.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Égypte de ses aimables paroles à mon égard.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Iraq. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Aldouri** (Iraq) (*parle en arabe*) : J'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous souhaite plein succès dans vos travaux. Je tiens également à vous remercier d'avoir si rapidement accédé à la demande de la Palestine et de l'Organisation de la Conférence islamique en convoquant cette importante séance. Je ne peux manquer de saisir cette occasion, également, de remercier le représentant de la Chine, l'Ambassadeur Wang Yingfan, de l'efficacité et du succès avec lesquels il a conduit les séances du Conseil le mois dernier.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour la troisième fois en moins de six mois afin de débattre de la situation en Palestine face à la recrudescence de l'agression sioniste contre la population palestinienne sans défense, au moment où l'entité sioniste usurpatrice, la puissance occupante, soumet à des bombardements quotidiens les villes, villages et camps de réfugiés palestiniens en utilisant les armes de destruction les plus perfectionnées fournies par les États-Unis, en particulier des avions de combat F-16, des hélicoptères de combat, des bombes à l'uranium appauvri et des gaz toxiques.

Contre qui, précisément, cette machine de guerre impitoyable est-elle mise en branle? Contre des civils désarmés, des femmes et des enfants innocents, qui ne font que lancer des pierres contre l'occupant et se font tuer et blesser par centaines de milliers. Les quartiers résidentiels des civils palestiniens sont bombardés et les établissements publics détruits. On empêche les Palestiniens de rentrer chez eux. On les chasse de leurs maisons et de leurs champs. Il ne peuvent vaquer à leurs occupations quotidiennes. Les évacuations et les confiscations sont quotidiennes. Les droits fondamentaux des Palestiniens sont bafoués; ils sont

l'objet d'assassinats et de liquidations physiques; et ils sont en butte aux châtements collectifs, au siège et à l'isolement, alors qu'ils ne sont que des résidents sans défense.

Malgré la gravité de ces crimes, qui sont commis jour après jour, heure après heure, contre le peuple palestinien, et malgré les 63 lettres de protestation envoyées par les Palestiniens au Conseil de sécurité au cours des derniers mois pour demander une intervention rapide visant à mettre fin au terrorisme sioniste, le Conseil de sécurité est resté muet et impuissant et n'est pas intervenu pour mettre un terme aux souffrances du peuple palestinien. Le Conseil continuera de ne rien pouvoir faire : son pouvoir est en effet hypothéqué par une puissance tyrannique, arrogante et impérialiste – je veux parler des États-Unis d'Amérique – qui fournit la couverture militaire, matérielle et morale aux crimes que l'entité sioniste commet contre le peuple palestinien et ses enfants.

Malheureusement, la politique des deux poids, deux mesures pratiquée par le Conseil face aux problèmes qui touchent le monde islamique en général et le monde arabe en particulier – et encore plus dans le cas de l'occupation israélienne de la Palestine – est un exemple flagrant de l'injustice et du mépris auxquels sont soumis les peuples du tiers monde, et parmi eux, le peuple musulman. La mort d'enfants et de civils palestiniens et les meurtres et liquidations physiques perpétrés par les forces d'occupation israéliennes n'ont pas suffi, jusqu'à présent, pour arracher au Conseil la moindre déclaration, aussi timide fût-elle, pour condamner le terrorisme sioniste et déplorer les actes commis par ces néonazis.

Le Président des États-Unis ne manque pas une occasion de s'adresser aux criminels sionistes pour leur présenter ses condoléances lorsque le moindre soldat israélien se fait tuer par un héros de la résistance palestinienne. Parallèlement, les enfants palestiniens en territoire palestinien occupé sont assassinés, assiégés et affamés, avec la bénédiction américaine et sans scrupule aucun, sans aucune préoccupation, sans aucun souci humanitaire. Les États-Unis, qui adorent donner des leçons de morale à autrui, et qui prétendent être attachés aux droits de l'homme, mettent à la même enseigne et sans aucune vergogne les criminels sionistes de la puissance occupante et les victimes palestiniennes. Ils demandent ainsi aux deux parties, qu'elles soient victimes ou agresseurs, de faire preuve de la même modération et de sauver le processus de

paix. Mais de quelle paix parle-t-on? Et qui sont les garants neutres de ce processus de paix? De quoi parlent donc les États-Unis d'Amérique? Ce que nous disons ici est que la résistance du peuple palestinien est un droit qui ne peut pas être confisqué. C'est le droit à la légitime défense consacré par la Charte des Nations Unies ainsi que par les principes du droit international.

La paix véritable ne peut pas être instaurée en blanchissant l'occupant et en imposant la reddition aux peuples occupés, aux peuples affaiblis. La paix ne peut s'instaurer qu'au prix d'une âpre lutte; elle doit être arrachée aux mains de l'occupant. Cela ne peut se passer avec la médiation des États-Unis, compte tenu de leur parti pris pour l'occupant. C'est la lutte armée, c'est l'Intifada nationale des Palestiniens en territoire occupé qui pourra arracher cette paix. Et le sang pur des Palestiniens qui arrose jour après jour la terre de Palestine en est le meilleur témoignage.

Qu'il me soit permis de saluer, dans cette auguste salle, le vaillant peuple palestinien qui combat l'impérialisme sioniste et américain jour après jour, heure après heure. J'aimerais rendre un hommage vibrant aux martyrs palestiniens qui n'hésitent pas à donner leur vie pour défendre leur patrie. Que soient salués ici les résistants qui défendent leurs droits et leur patrie.

Les crimes commis par les forces sionistes d'occupation contre des civils palestiniens innocents et sans défense ont dépassé en gravité tous les crimes jamais perpétrés par des occupants. Même le régime de l'apartheid en Afrique du Sud, malgré sa brutalité, n'aurait jamais osé utiliser des avions de combat contre des civils innocents sans défense comme le font les sionistes israéliens lorsqu'ils bombardent de paisibles villes et villages palestiniens.

Le sadisme de l'occupant sioniste et la barbarie de l'occupation ont réussi à chasser de leur domicile 68 % des habitants de la Palestine occupée depuis le début de l'occupation en 1948. C'est la raison pour laquelle il y a 4,5 millions de réfugiés palestiniens qui attendent de pouvoir de retourner chez eux. L'occupant sioniste a déraciné plus de 150 000 oliviers en terre palestinienne, en plus de confisquer toutes les ressources en eau en Palestine occupée, empêchant ainsi les habitants palestiniens, qui sont les propriétaires légitimes et de la terre et de l'eau, d'y avoir accès. Les forces d'occupation, au vu et au su de tous, prennent plaisir à retenir pendant des heures des

personnes âgées ou malades aux points d'inspection et de contrôle. Les médias nous signalent la mort de personnes malades arrêtées aux points de contrôle, mort qui est attribuable à la durée de l'attente ainsi qu'aux humiliations et aux insultes que ces personnes doivent subir durant ces longues périodes.

La communauté internationale – représentée par les États et gouvernements, ainsi que par l'ONU elle-même, dans l'enceinte de laquelle nous nous réunissons aujourd'hui – doit oeuvrer pour assurer la réalisation du droit du peuple palestinien de recouvrer tout son territoire usurpé et du droit de retour des réfugiés dans leurs foyers, d'où ils ont été chassés par les usurpateurs sionistes. Le Conseil de sécurité doit aujourd'hui assumer sa responsabilité et adopter des mesures appropriées, en vertu de la Charte des Nations Unies, pour mettre fin à l'agression sioniste, pour contraindre les forces d'occupation à respecter scrupuleusement les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Nous estimons qu'il incombe au Conseil de sécurité de donner suite d'urgence à l'offre de l'Iraq de donner non pas un million mais un milliard d'euros provenant de ses revenus pétroliers, afin d'aider ses frères de la Palestine occupée qui ont besoin de façon urgente d'une assistance économique.

Si nous convenons tous que les actes commis par le sionisme ont entraîné la destruction de l'infrastructure économique palestinienne, pourquoi alors le Conseil ne permettrait-il pas à l'Iraq d'aider ses frères palestiniens à reconstruire cette infrastructure? Ne pas le faire voudrait dire garder le silence face aux souffrances, les accepter et contribuer de façon indirecte à faire perdurer cette tragique situation.

Pour terminer, je voudrais dire qu'il ne faut pas perdre davantage de temps à faire de beaux discours; il faut plutôt adopter des mesures concrètes d'urgence qui seraient de nature à protéger le peuple palestinien des meurtres et des massacres perpétrés contre lui depuis plus de 50 ans, et à lui permettre de recouvrer ses droits usurpés et spoliés. Si on ne le fait pas, tout le monde – et je dis bien tout le monde – en portera la responsabilité, et les regrets ne serviront alors à rien.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Iraq des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant d'Oman. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Al-Hassan** (Oman) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, la Colombie, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Nous sommes convaincus que grâce à votre compétence diplomatique et à votre très grande connaissance des affaires internationales, les travaux du Conseil seront couronnés de succès, et celui-ci pourra atteindre les objectifs que nous souhaitons tous voir se réaliser, dont le principal est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Sultanat d'Oman se félicite de la tenue de la présente séance d'urgence du Conseil visant à examiner les derniers événements survenus dans les territoires palestiniens occupés. Nous espérons vivement que le Conseil assumera les responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies en adoptant des mesures concrètes qui seront de nature à préserver la paix, la sécurité et la stabilité partout dans le monde, et ce sans discrimination aucune, sans faire de sélection et sans suivre le principe des deux poids, deux mesures.

Après plusieurs tentatives antérieures, le moment est venu pour le Conseil de réagir de manière positive aux revendications légitimes du peuple palestinien, en fournissant la protection internationale nécessaire à ce peuple, qui est victime d'oppression, d'isolement, de répression et d'assassinats systématiques perpétrés contre des personnes âgées, des femmes, des enfants et d'autres civils, et en empêchant la destruction de ses institutions et des bureaux de l'Autorité palestinienne – actes que les autorités israéliennes avaient promis en 1996 de ne pas commettre. Il faut parler également de l'occupation de la Maison d'Orient, qui témoigne de la volonté d'Israël d'exacerber la situation en augmentant les tensions et en ayant recours à son vaste arsenal militaire, comme tout le monde le sait au Conseil et dans l'ensemble de la communauté internationale.

Cela constitue une violation flagrante du droit international humanitaire des dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et d'autres instruments internationaux

pertinents. Tout ceci survient à la suite de tentatives vigoureuses d'Israël d'empêcher les civils palestiniens de bénéficier de cette protection. Le Conseil de sécurité doit par conséquent prendre des mesures efficaces immédiates pour leur fournir cette protection. Une action de cet ordre de la part du Conseil déboucherait sûrement sur la création d'un mécanisme auquel Israël serait lié.

Le recours persistant d'Israël aux châtiments collectifs, aux blocus et aux assassinats devrait rendre une chose parfaitement claire pour le Conseil : Israël ne s'inquiète pas des critiques internationales et fait peu de cas de tous les accords auxquels il est parvenu avec la partie palestinienne au cours de la dernière décennie. Israël a sapé les espoirs de paix dans la région; le Conseil ne doit donc plus rester passif alors que ces crimes contre l'humanité sont commis quotidiennement au vu de tous. Nous aimerions demander si Israël, en tant que Membre de l'Organisation, est lié par les accords internationaux comme le sont les autres États Membres ou s'il en est exempté?

Le Sultanat d'Oman a été à l'avant-plan des pays qui croient dans le processus de paix et qui considèrent celui-ci comme la façon naturelle et civilisée de régler le conflit du Moyen-Orient. Nous continuons de croire qu'il existe une lueur d'espoir et qu'il sera possible de revenir à la table des négociations. Mais cela ne pourra se faire qu'avec le courage politique nécessaire.

Mon gouvernement se félicite de la proposition jordano-égyptienne dans laquelle il voit une initiative sérieuse et prometteuse qui devrait être examinée. Avec les recommandations énoncées dans le rapport Mitchell demandant le gel des colonies de peuplement illégales, cette initiative pourrait créer une atmosphère propice et ouvrir la voie au retour des Palestiniens et des Israéliens à la table des négociations.

Aujourd'hui, le peuple palestinien a plus que jamais un grand besoin d'une protection internationale, à la vue de la souffrance humaine quotidienne résultant de l'actuelle escalade militaire israélienne. C'est une demande légitime conforme aux normes et principes de la légitimité internationale, et nous adressons cette demande aujourd'hui au Conseil de sécurité. Permettre aux pratiques israéliennes de se poursuivre sans diminuer ferait retomber le Moyen-Orient dans un cycle de violence et de contre-violence.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant d'Oman des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Babaa** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je vous félicite très sincèrement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je suis pleinement convaincu qu'avec votre sagesse, votre compétence et votre dynamisme, vous dirigerez avec compétence le Conseil dans son examen de l'importante et grave question qui lui est soumise aujourd'hui pour qu'il contribue à l'instauration de la paix avec la justice, car il ne peut y avoir de paix sans justice.

Mes remerciements vont aussi à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Chine, pour sa présidence réussie le mois dernier.

La question de Palestine, ses causes et ses conséquences sont bien connues de tous, et elles ont été largement examinées en détail au sein de l'Organisation des Nations Unies. Il existe déjà des dizaines de résolutions de l'ONU sur cette question, et les plus importantes d'entre elles sont celles qui ont été adoptées par le Conseil de sécurité. Tant que ces résolutions ne seront pas appliquées – notamment dans leurs dispositions relatives au retour du peuple palestinien sur sa terre et à la création d'un État palestinien indépendant –, le problème continuera de constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Le cœur du problème palestinien n'est pas la mise en oeuvre du plan Mitchell ou des recommandations Tenet. Ce sont les 34 années d'occupation continue qui ont naturellement mené à la violence. Les sources réelles de la violence sont : l'occupation militaire sioniste; les tentatives par les forces d'occupation d'imposer un fait accompli d'occupation, de construction de colonies, d'expulsion et d'annexion et de créer de nouvelles réalités sur le terrain pour fournir une logique à l'expansion des colonies, pour en construire de nouvelles, pour saisir davantage de terres et expulser et déplacer des Palestiniens; le refus du régime de Tel-Aviv d'honorer ses engagements; et les violations continues par ce régime du droit international et du droit humanitaire.

Le problème est que le peuple palestinien continue obstinément de s'accrocher à son territoire et, de diverses manières, de mettre en avant – comme tous les autres peuples occupés – sa juste quête de liberté et d'indépendance. Le problème est que cela se heurte à l'ambition sioniste de saisir tout le territoire palestinien et de créer une patrie nationale pour les Juifs sur l'ensemble de la Terre promise. Le problème est que, comme tout autre peuple autochtone, les Palestiniens ont sanctifié le pays de leurs aïeux, dans lequel ils ont vécu des milliers d'années; comme tout autre peuple, il peut être extrêmement inébranlable. Il ne reculera devant aucun sacrifice au moment de défendre ce qui reste de sa terre, malgré l'utilisation de l'artillerie lourde, de F-16, de chars, de missiles et des dernières technologies militaires contre des civils désarmés, des villes, des villages et d'autres centres de population. Les pierres jetées par des enfants ne méritent pas une réponse par des hélicoptères Apache et des chars, provoquant des assassinats en masse qui touchent indifféremment femmes, enfants et bébés. Le résultat, c'est plus de 600 Palestiniens tombés en martyrs, 100 000 blessés et 10 000 mutilés, dont certains sont rendus aveugles parce que les forces d'occupation sont soigneusement entraînées pour atteindre leurs victimes dans les yeux.

Le problème est que, en plus de ces assassinats arbitraires, les forces d'occupation rasant régulièrement au bulldozer des maisons, des fermes et des usines palestiniennes; elles s'emparent de terres palestiniennes et les donnent à de nouveaux colons; elles empêchent les Palestiniens de travailler; et elles font en sorte que la nourriture, l'eau et même les médicaments ne leur parviennent pas.

Les châtiments collectifs qui leur sont infligés sont variés et habilement mis en oeuvre. Cela a conduit les Palestiniens à recourir au jet de pierres et à organiser des manifestations pacifiques qui se sont heurtées à des balles, des missiles, des chars et des raids aériens. Les hôpitaux et centres psychiatriques de la bande de Gaza et de la Cisjordanie ont dû accueillir des centaines d'enfants palestiniens qui souffrent de désordres psychiatriques du fait des raids aériens, des agressions et des brutalités qu'ils voient chaque jour perpétrer par les Israéliens. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a indiqué que 1,3 million d'enfants palestiniens vivent dans un état de terreur et d'hypertension, sont incapables de se concentrer, portant la trace de leurs souffrances nocturnes causées

par des cauchemars et par l'incontinence, par suite du bombardement quotidien de leurs maisons et des centres de peuplement. Toutes ces pratiques se produisent tous les jours au vu et au su du monde entier qui est indifférent. Cela atteste du degré de cruauté de l'homme envers ses frères.

Un autre problème sont les lois racistes appliquées par les autorités sionistes dans le territoire palestinien occupé, parmi lesquelles figure le droit au retour qui permet aux Juifs du monde entier d'immigrer et de résider dans les territoires occupés tout en ne permettant pas aux Palestiniens nés là où leurs ancêtres ont vécu des milliers d'années de résider. Ces politiques et pratiques racistes les ont contraints à émigrer, ce qui a débouché sur la création d'un nouveau régime d'apartheid dans la région arabe. Mais ce nouveau régime d'apartheid n'essaie pas seulement de contrôler la population indigène, comme c'était le cas en Afrique du Sud, mais cherche également à chasser le peuple palestinien et à s'emparer de ses terres et de ses biens.

Le problème est que les sionistes de Tel-Aviv estiment que le projet sioniste ne sera parachevé que lorsqu'un « Grand Israël » sera établi sur la terre biblique qui s'étend du Nil à l'Euphrate, comme le symbolisent les deux lignes bleues sur le drapeau israélien. Les Juifs, qu'ils soient cent pour cent juifs ou un pour cent juifs, sont donc amenés de tous les coins du monde. Ce qui importe, c'est de renforcer la puissance démographique de l'entité sioniste et de consolider ce qu'ils appellent leurs défenses quand, en fait, ces forces offensives mettent en œuvre le rêve sioniste d'expansion.

Le problème, c'est que l'occupant féroce veut à la fois la paix et la terre et ne sera pas en mesure d'obtenir les deux. Dans le cadre de cet horrible plan, nous tenons à signaler que le territoire palestinien occupé en 1967 était appelé, suivant la terminologie de l'Organisation des Nations Unies, « les territoires occupés ». Les Juifs s'en sont plaints et il a été par la suite dénommé « les territoires ». Cela s'inscrit dans le cadre de la campagne qu'il mène dans tous les coins du monde. Maintenant ils appellent cette terre occupée les « territoires disputés ».

Un autre problème relatif à cette question, c'est que les Palestiniens, les propriétaires légitimes, qui ont toujours vécu sur cette terre, ne sont pas autorisés à jouir de leurs droits en termes juridiques alors que les

usurpateurs, les Israéliens, ont déformé l'histoire et l'ont réinventée grâce à des mythes historiques et avec l'aide des grandes puissances. Au moment où la communauté internationale essaie de traduire en justice des criminels de guerre qui ont commis des crimes contre l'humanité, nous voyons que le responsable des massacres de Sabra et Chatila, qui est connu de vous tous et qui est réapparu pour devenir un autre boucher à Gaza, à Naplouse, à Hébron, à Khan Younis et dans beaucoup d'autres villes palestiniennes. Pour justifier cette action, ils prétendent qu'il a changé. Il a déclaré à la presse de son pays qu'il n'a pas changé. En fait, il était un criminel de guerre, il l'est toujours et continuera de l'être.

La politique d'assassinats et de liquidations systématiques, qui est mise en œuvre par les forces sionistes d'occupation contre les symboles de la résistance et contre des civils sans défense constitue également une violation claire de l'article 32 de la quatrième Convention de Genève. Les escadrons de la mort envoyés par les forces d'occupation pour assassiner ceux qu'ils considèrent comme les dirigeants de la résistance à l'occupation persistante agissent au vu et au su de tout le monde, au grand jour et non pas en pleine nuit. Ce sont là les pratiques brutales du régime de Tel-Aviv qui se considère au-dessus du droit international alors que les prisonniers palestiniens sont traités comme des coupables et non pas comme des personnes présumées innocentes. Ils font manifestement l'objet de toutes les formes de torture. Cette conduite criminelle, cette politique terroriste persistante doit être condamnée par la communauté internationale et par le Conseil de sécurité.

La force occupante s'est récemment emparée de la Maison d'Orient et de nombreux bâtiments qui représentent la souveraineté palestinienne dans la ville occupée. Si le Conseil de sécurité ne prend pas de mesures immédiates contre l'occupation de la Maison d'Orient, cela signifie qu'il donne le feu vert à la puissance occupante pour qu'elle saisisse la mosquée d'Al-Aqsa, la coupole du Rocher, toutes les églises et tous les quartiers de Jérusalem pour qu'elle les judaïse. Si le Conseil ne prend aucune mesure maintenant, il ira à l'encontre de toutes les décisions qu'il a prises antérieurement, en vertu desquelles Jérusalem fait partie du territoire palestinien occupé auquel s'appliquent les normes du droit international et les dispositions de la quatrième Convention de Genève.

Outre le fait qu'ils expulsent, tuent, affament, assassinent et détruisent, les sionistes ont ajouté un autre élément à leurs pratiques racistes. C'est le mépris racial et ethnique et la haine pour les Palestiniens et les Arabes. Le journal britannique, *The Independent*, a indiqué le 17 avril comment les dirigeants sionistes décrivait les Arabes et les Palestiniens. Menachem Begin, l'ancien Premier Ministre décrivait les Arabes comme du bétail sur deux jambes; Rafael Eytan, l'ancien chef d'état-major, les qualifiait de « cafards »; Barak les appelle des « crocodiles »; Rahavam Zeevi, l'actuel Ministre du tourisme les appelle des « scorpions ». Le rabbin Ovadia Yosef, le chef spirituel du parti Shas, et beaucoup d'autres rabbins ont fourni une justification religieuse aux pratiques sionistes et décrit les Palestiniens et les Arabes à un certain moment comme « des serpents », à un autre comme « des singes, des cochons et des fourmis » qui devraient être exterminés. Le journal indiquait que le régime raciste en Afrique du Sud, durant les jours d'apartheid, n'osait pas décrire les Noirs en Afrique du Sud en usant d'épithètes racistes, mais Tel-Aviv le fait ouvertement et avec insolence. Tous les pays du monde ont coupé leurs relations avec le régime d'apartheid. Mais on n'a pas demandé de comptes au régime de Tel-Aviv qui entretenait d'excellentes relations avec le régime d'apartheid dans tous les domaines et en particulier le domaine militaire du fait de la pratique de deux poids, deux mesures, malgré ses procédés racistes et ses violations incessantes des droits du peuple palestinien, fait qui va à l'encontre des engagements pris par les pays du monde de défendre les droits de l'homme et de suspendre les relations avec tout pays qui continue de violer ces droits.

Les enseignements tirés des faits récents, c'est que si un sioniste tue 20 Palestiniens, il est immédiatement considéré comme mentalement dérangé et ils érigent un monument en son honneur comme cela s'est produit pour le criminel Goldstein à Hébron. Mais si un Palestinien tue des Israéliens qui se sont emparés de sa terre et ont bafoué son honneur, il est alors considéré comme un terroriste. Ce stéréotype sioniste est un fait que le monde arabe a dû pendant longtemps supporter, mais chacun devrait comprendre qu'il n'y a aucune différence entre le sang arabe et le sang juif. Le sang arabe n'est pas de l'eau bon marché et le sang juif n'est pas du sang précieux. Nous sommes tous égaux.

Le siège, la famine, les tueries et l'épuration ethnique que connaissent actuellement les territoires

palestiniens occupés sont qualifiés par la campagne sioniste de réponse appropriée à la violence palestinienne. En fait, ce qui se passe maintenant dans le territoire palestinien ressemble aux massacres, à l'épuration ethnique et aux expulsions en masse qui ont eu lieu en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo et qui ont nécessité une intervention humanitaire internationale. Si la communauté internationale et le Conseil de sécurité n'interviennent pas dans les territoires palestiniens occupés et n'assurent pas la protection des Palestiniens, cela constituera un crime contre l'humanité.

L'hésitation du Conseil de sécurité, qui est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à intervenir et à protéger le peuple palestinien, non seulement récompense l'agresseur et lui permet de poursuivre ses actions, mais encouragera tout futur agresseur à violer le droit international ailleurs dans le monde. C'est une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Certains auteurs sionistes tentent de justifier dans les médias sionistes les crimes haineux commis contre le peuple palestinien. Dans leurs articles, publiés régulièrement, ils usent des mots tels que « passage à tabac », « expulsion », « attaque », « destruction », « saisie » et « assassinat » d'une façon qui encourage les stéréotypes sionistes des habitants des territoires palestiniens occupés et promeut l'épuration ethnique et l'idée d'une solution finale qui se traduirait par une extermination, un transfert ou une expulsion.

Ces auteurs continuent d'inonder les médias d'articles étranges et de mentir, comme si les Palestiniens étaient les agresseurs, et les Sionistes, les victimes. Ils continuent de défendre les politiques racistes et inhumaines mises en œuvre par les forces d'occupation contre le peuple palestinien – les déplacements, la famine et les humiliations – sans que la communauté internationale juge bon de les punir.

Une campagne juive féroce a été lancée contre le journaliste britannique Robert Fisk, qui avait dénoncé les pratiques israéliennes dans le sud du Liban et en Palestine. Fisk avait fait remarquer que si un journaliste en Cisjordanie voulait éviter toute critique, il devait suivre les règles prescrites par les Israéliens – comme si Israël était assiégé et occupé et comme si c'étaient les Palestiniens qui se livraient à la violence et forçaient leurs enfants à se faire tuer. Personne ne demande pourquoi les soldats israéliens tuent un si

grand nombre d'enfants et de jeunes. Les organisations sionistes attaquent tous ceux qui tentent de révéler ce qui se passe dans le territoire arabe occupé.

Le Comité international de la Croix-Rouge a été durement critiqué pour avoir dit la vérité en affirmant que la création de colonies de peuplement dans les territoires occupés était un crime de guerre au titre du droit humanitaire international. Les mêmes critiques ont été dirigées contre Human Rights Watch et contre Amnesty International qui prévoyait de présenter un rapport complet lors de la Conférence contre le racisme qui aura lieu à la fin du mois à Durban (Afrique du Sud). Ce rapport contient des détails sur les pratiques racistes inhumaines auxquelles le peuple palestinien est soumis quotidiennement par les forces d'occupation sionistes dans les territoires occupés.

L'organisation « International Friends of Humanity » dont le siège est à Vienne, a condamné les tentatives visant à tuer de sang-froid des bébés et des enfants palestiniens. Même l'organisation française « Reporters sans frontières », a condamné les pratiques des forces d'occupation contre les journalistes qui tentent de rendre compte des événements et des drames de l'Intifada dans les territoires occupés. Dans son rapport du mois dernier, elle a imputé aux forces israéliennes les blessures infligées à 30 journalistes et elle a demandé aux forces d'occupation de leur assurer une protection.

Sa Sainteté le Pape a indiqué qu'il était important de revenir aux normes du droit international, de mettre fin à la confiscation des terres et de souligner le droit des peuples à l'autodétermination et le respect des objectifs et des principes énoncés dans les Articles de la Charte.

Le 10 juin 2001, un journaliste israélien, Gideon Levy, a écrit un article indiquant que la violence palestinienne était le résultat de l'occupation. Voici ce qu'il a dit :

« Qui dira que l'occupation est un acte de violence, le plus terrible de tous, que le terrorisme, ce n'est pas seulement les attentats-suicide...? ... Que priver une nation tout entière de la liberté de circulation et la mettre dans une prison est un acte de violence plus cruel que tout ce qui a été fait par le passé et qui pousse un peuple à lutter par tous les moyens dont il dispose? Que l'incitation dans les médias palestiniens n'est pas plus répréhensible que celle

de la télévision et de la radio israéliennes? Que la guerre actuelle est d'abord et avant tout une guerre pour Netzarim et Yitzhar, et que si ces colonies de peuplement et toutes les autres n'existaient pas, notre situation s'en trouverait infiniment améliorée? Qu'il faut chercher les racines du terrorisme palestinien dans l'occupation israélienne et non dans les gènes des Palestiniens? »

Le journaliste israélien Uri Avnery a écrit en avril de cette année :

« La puissante armée israélienne n'a pas réussi à briser le soulèvement. Elle a tout essayé : les hélicoptères armés, les chars, les canons, les liquidations, la destruction de quartiers entiers, les bouclages, les sièges, la démolition de maisons, le déracinement d'arbres – et les Palestiniens continuent de tenir et de lutter. »

Il a continué ainsi :

« Le gouvernement Sharon-Peres bénéficie de l'appui total des États-Unis qui lui fournissent des armes et de l'argent et exercent leur droit de veto au Conseil de sécurité au nom d'Israël... un diplomate européen a dit qu'Israël était en fait le cinquième membre permanent du Conseil de sécurité ayant un pouvoir de veto. »

Les puissances hégémoniques de la communauté internationale ont donné à l'entité sioniste une protection spéciale et ferment les yeux sur ses violations du droit international; elles ne lui demandent pas de comptes. Les pays arabes continuent d'être soumis à des sanctions cruelles de la part du Conseil de sécurité sur la base d'accusations non prouvées, et pourtant, le régime israélien continue depuis 50 ans de violer le droit international et les principes de la Charte des Nations Unies.

Dans un rapport antérieur, le Secrétaire général avait lancé un appel en faveur de la protection des faibles et des innocents contre les méfaits résultant des conflits armés, et il avait demandé la mise au point de stratégies visant à atteindre ces objectifs et à punir tous ceux qui enfreignent le droit international. La communauté internationale a répondu à cet appel dans le cas de la Bosnie, du Kosovo et du Timor oriental, mais elle n'a rien fait face aux drames que subit le peuple palestinien dans les territoires occupés. Le Conseil de sécurité aurait dû assumer ses

responsabilités au titre de la Charte en mars dernier, et il aurait dû intervenir pour protéger le peuple palestinien contre les bouchers et faire cesser les effusions de sang. Mais la seule superpuissance au monde censée être un intermédiaire honnête l'a empêché de le faire et a donné à la force d'occupation le feu vert et l'autorisation de tuer des enfants et d'autres innocents. Pour mettre un terme à cette situation explosive, la communauté internationale et le Conseil de sécurité, s'il veut conserver sa crédibilité, doivent intervenir rapidement avant qu'il ne soit trop tard pour sauver la situation et pour sauver les Palestiniens vivant sous occupation étrangère de leurs bouchers.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne de ses aimables paroles à mon égard.

J'aimerais dire aux membres du Conseil et à toutes les autres délégations qu'il reste encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur la liste. Vu l'heure tardive, et après cette longue journée, j'ai l'intention, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance maintenant et de la reprendre demain, mardi 21 août, à 15 heures.

*La séance est suspendue à 18 h 55.*